

**PARTEZ A LA RENCONTRE DE LA BIODIVERSITE  
LES OISEAUX D'EAU NICHEURS  
DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE**





# Préface

## LES OISEAUX DES ZONES HUMIDES

Les oiseaux d'eau, c'est-à-dire ceux qui habitent l'un ou l'autre des différents milieux aquatiques, représentent une part importante de notre avifaune. Ainsi, les travaux du Groupe Ornithologique Nord en recensent une soixantaine d'espèces dans le Nord - Pas-de-Calais, soit environ le 1/3 de la liste totale des espèces nichant dans cette région. Parmi toutes ces espèces, plus de 40 habitent plus particulièrement les zones humides, c'est-à-dire les marais, tourbières et autres roselières.

Les liens qui unissent ces oiseaux à l'eau sont cependant complexes et multiples. Certains, comme les Grèbes, vivent en permanence au contact même de l'élément liquide, où ils trouvent leur nourriture en nageant ou en plongeant. D'autres n'y pénètrent que brièvement pour pêcher (comme les Sternes ou le Martin-pêcheur) ou même très partiellement comme les Hérons ou les Limicoles, qui ne se mouillent que le bec et les pattes ! D'autres encore ne sont jamais en contact avec l'eau, mais en dépendent pour leur habitat : ce sont par exemple les Rousserolles, étroitement dépendantes des roselières, ou bien l'Hirondelle de rivage, qui creuse ses terriers dans les berges érodées des rivières et se nourrit des insectes qui volent au-dessus de l'eau.

Les oiseaux d'eau réalisent donc une grande variété de modes de vie, permis par des adaptations très poussées de leur anatomie, de leur physiologie et de leur comportement. Ce sont probablement elles qui sont à l'origine de leur beauté et de la fascination que ces espèces exercent sur l'homme, qu'il soit photographe ou dessinateur, chasseur, promeneur, naturaliste ... Par l'harmonie des liens qui les unissent à leur milieu de vie, les oiseaux aquatiques donnent aussi une excellente démonstration de l'évolution naturelle. Ils constituent, par leur seule présence, un élément de grande valeur du patrimoine naturel.

Mais la présence des oiseaux d'eau a aussi une valeur "indicatrice". La présence ou l'abondance de leurs diverses espèces peuvent en effet nous renseigner sur de nombreux caractères de l'environnement. Ainsi, l'abondance des Rousserolles témoigne du développement et de la santé des roselières. Celle des Hérons indique l'abondance des poissons, celle de la Foulque

traduit la végétation des eaux calmes ... Les peuplements d'oiseaux sont aussi de bons indicateurs du déroulement des successions écologiques ; par exemple, le boisement spontané d'une grève déposée par le fleuve ou d'un marais neuf passe par des étapes ornithologiques calquées sur les stades végétaux : Petit gravelot sur les graviers nus ou Limicoles sur les vasières, Bruant des roseaux dans les Carex pionniers, Bouscarle ou Gorgebleue dans les fourrés bas, Mésange boréale dans les saulaies, pour finir par le cortège des espèces forestières typiques des ripisylves mûres (Loriot, Pinson, Pics, ...). Moins agréablement, les oiseaux indiquent aussi de nombreuses atteintes portées au milieu naturel : disparition du Cincle plongeur dans les torrents pollués, des Sternes ou du Martin-pêcheur dans les rivières canalisées ... Le paradoxe est que même les eaux polluées peuvent accueillir certains oiseaux, voire les favoriser : la pollution organique des eaux est susceptible d'augmenter les effectifs des Mouettes et des Goélands (qui y trouvent des ordures consommables) ou même des Limicoles (qui trouvent, grâce à l'eutrophisation, des larves de Diptères en abondance). La précision de ces liens unissant l'oiseau au milieu permet donc au scientifique ou au gestionnaire d'utiliser les oiseaux d'eau comme indicateurs de la valeur et de l'évolution des habitats aquatiques.

Je souhaite que ces simples considérations incitent le lecteur à tirer le meilleur parti du présent ouvrage, et l'incitent à le troquer, après lecture, par les bottes et les jumelles qui permettent d'aller observer les oiseaux aquatiques là où ils sont, c'est-à-dire dans la nature. Il sera rapidement convaincu que ces oiseaux ne se contentent pas d'habiter nos milieux aquatiques : ils en font partie.



Professeur Bernard FROCHOT  
Président de la Société d'Études Ornithologiques de France



## Zones humides

Les zones humides regroupent des milieux variés (prairies humides, tourbières, mares, étangs, etc.). Grandes ou petites, elles assurent des fonctions importantes pour notre société, son environnement et son économie : protection et alimentation de la ressource en eau, productions agricoles, loisirs, patrimoine paysager et écologique.

Parce qu'elles occupent une position importante entre terre et mer, terre et rivière, terre et eau ; parce qu'elles sont sources de qualité ; parce qu'elles peuvent facilement stocker l'eau en excès et la restituer lorsqu'elle fait défaut, les zones humides jouent un rôle essentiel pour l'aménagement durable du territoire et la gestion équilibrée des milieux aquatiques. Ce patrimoine collectif, facteur et acteur de développement local, doit être préservé et valorisé pour garantir l'avenir.

Le bassin Artois-Picardie est encore riche en zones humides, mais comme partout en France, elles sont en forte régression. Cette régression générale, lente mais permanente, met en cause la pérennité du patrimoine écologique ainsi que la ressource et la gestion de l'eau.

Localement, de nombreuses initiatives ont été prises pour les inventorier, en assurer une gestion plus durable, mieux en faire connaître l'intérêt, afin d'enrayer ce processus de disparition progressive : mise en place d'une commission technique "zones humides" visant à élaborer des méthodes et outils communs, réalisation d'un inventaire "zones humides" et constitution d'un réseau d'acteurs.

Cette série de plaquettes sur les zones humides a pour ambition de mieux faire connaître et

reconnaître ce patrimoine écologique exceptionnel que constituent ces réservoirs de biodiversité qui hébergent une flore et une faune variées, et de contribuer ainsi à leur sauvegarde.

**Professeur Annick DELELIS**

Présidente du Comité Zones Humides du bassin Artois-Picardie et Présidente de la Commission Internationale pour l'Escaut

## Zones humides et oiseaux d'eau

Caractérisées par la présence de l'eau et sa faible profondeur, les zones humides sont indispensables à la survie des oiseaux d'eau.

Tous les types de zones humides (naturelles ou d'origine anthropique) et toutes les catégories d'habitats (de l'eau libre à la forêt riveraine) sont occupés par des oiseaux.

Les collections d'eau et les formations végétales qui leur sont associées sont des lieux de reproduction, de gagnage, de repos (dortoirs), de halte migratoire, d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Tous les niveaux trophiques (du consommateur primaire au consommateur tertiaire), tous les régimes (planctonophage, phytophage, insectivore, piscivore) et toutes les stratégies alimentaires

(filtreur, brouteur, barboteur, plongeur, pêcheur, chasseur) y sont représentés.

La régression des zones humides est fatale aux oiseaux d'eau ; ils sont victimes de leur destruction ou de leur contamination. Dans le bassin Artois-Picardie, 79% des oiseaux liés aux zones humides sont menacés à des degrés divers.

Les zones humides appartiennent au patrimoine commun de la nation et la loi sur l'eau de 1992 stipule que leur protection est une priorité.

Ce livret fait partie d'une série de plaquettes réservées aux zones humides ; il se propose de présenter l'avifaune nicheuse inféodée aux plans d'eau et au lit mineur des rivières du bassin Artois-Picardie : nicheurs des estuaires, des plans d'eau littoraux, des bassins de décantation, des fonds de carrières, des étangs d'affaissements miniers, des plans d'eau douce et des berges des cours d'eau.

**José GODIN**

Vice-Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais.



## Grèbe castagneux

### Nom scientifique :

*Tachybaptus ruficollis* (Pallas, 1764).

**Longueur** : 25-29 cm.

**Envergure** : 40-45 cm.

**Poids** : 100-200 g.

**Maturité sexuelle** : 1 an.

**Longévité maximale** : 13 ans.

**Période de reproduction** : avril à fin juin.

**Taille du territoire** : 1 000-1 600 m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes** : 2-3.

**Nombre d'œufs par ponte** : (2) 4-6 (7).

**Longueur des œufs** : 38 mm.

**Incubation** : 20-21 jours.

**Séjour au nid** : semi-nidifuge.

**Émancipation** : 30-40 jours ; envol 44-48 jours.

**Régime alimentaire** : insectes aquatiques et leurs larves, petits crustacés, petits poissons, graines.

## Habitat

Le Grèbe castagneux niche dans les zones humides. Il est peu exigeant sur la superficie des sites, une étendue de moins d'un hectare pouvant lui convenir. Il colonise volontiers des sites artificiels où il peut trouver sa nourriture (bassins de décantation, gravières, ballastières, etc.).

## Biologie et écologie

### Alimentation

Sa nourriture consiste essentiellement en insectes et leurs larves, mollusques (plus que les autres espèces de grèbes du Paléarctique occidental), crustacés, larves d'amphibiens et petits poissons. Les proies sont capturées le plus souvent sous l'eau à une profondeur excédant rarement 1 mètre au cours de plongées d'une durée comprise entre 10 et 25 secondes.

### Reproduction

En période de reproduction, on entend fréquemment le trille aigu du Grèbe castagneux, une vocalisation intermédiaire entre le rire et le hennissement.

Les deux partenaires construisent un nid flottant sommaire, fait de végétaux aquatiques et arrimé à la végétation.

Les 4-6 œufs blancs sont pondus entre la fin

du mois d'avril et la fin du mois de juin à raison de 2-3 pontes annuelles. Les œufs sont couvés par le couple.

Semi-nidifuges, les jeunes s'envolent à l'âge de 44-48 jours.

### Migration

Migrateur nocturne partiel, le Grèbe castagneux quitte les sites de reproduction en août. Les oiseaux locaux sont sédentaires ou erratiques.

Les hivernants en provenance d'Europe du Nord arrivent en septembre. Les retours s'échelonnent de la fin du mois de février au début du mois d'avril.

### Situation dans le bassin

À l'échelle du bassin Artois-Picardie, c'est dans la Somme que se trouvent les effectifs les plus importants, le complexe de zones humides dans cette région étant particulièrement attractif pour l'espèce.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, c'est dans le Complexe Scarpe-Sensée-Escaut-Marque que le Grèbe castagneux est le plus abondant : plus de la moitié de la population régionale s'y concentre.

## Statut réglementaire

### Europe

Directive " Oiseaux "

Pas de statut particulier.

Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

### France

Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

## Degré de sensibilité

### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Grèbe à cou noir

**Nom scientifique :**

*Podiceps nigricollis* (Brehm, 1831)

**Longueur :** 28-31 cm.

**Envergure :** 53-58 cm.

**Poids :** 300-400 g.

**Maturité sexuelle :** 2 ans.

**Longévité maximale :** inconnue.

**Période de reproduction :** mai à juillet.

**Taille du territoire :** colonial, quelques m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes :** 1-2.

**Nombre d'œufs par ponte :** 3-4.

**Longueur des œufs :** 43-50 mm.

**Incubation :** 19-23 jours.

**Séjour au nid :** semi-nidifuge.

**Emancipation :** 21 jours ; envol à 45 jours.

**Régime alimentaire :** petits poissons, insectes et larves aquatiques, mollusques, crustacés.

## Habitat

En période de reproduction, on rencontre le Grèbe à cou noir presque exclusivement sur les bassins de décantation, plus rarement sur les étangs, mares ou pannes dunaires. Il passe l'hiver sur le littoral mais des individus isolés peuvent apparaître sur n'importe quelle pièce d'eau : étang, carrière, canal, etc.

## Biologie et écologie

### Alimentation

En été, les adultes nourrissent les jeunes d'insectes aquatiques qu'ils capturent lors de plongées pouvant durer jusqu'à 50 secondes. Les petits poissons sont surtout pris en hiver.

### Reproduction

Les adultes reviennent sur les sites de reproduction dès la fin février et s'installent souvent à proximité d'une colonie de Mouettes rieuses. Après les parades nuptiales, chaque couple s'affaire à la construction du nid souvent proche de celui du voisin.

La ponte des 3-4 œufs blancs et leur couvain pendant 19-23 jours ont lieu en avril ; les premiers poussins naissent à la fin de ce mois.

Pendant 15 jours, les poussins se réfugient sur le dos de la mère où ils sont nourris assidûment de petits animaux aquatiques par le mâle. Puis, la famille

se sépare, chaque parent prenant en charge une partie des jeunes qui sont autonomes à 45 jours. La productivité est plutôt faible : 1 à 2 jeunes, rarement 3.

### Migration

Dès la mi-juillet, des regroupements d'adultes et de jeunes se forment sur les sites de reproduction. Puis la dispersion des oiseaux locaux auxquels se sont ajoutés des migrateurs étrangers commence. L'ouest et surtout le sud de la France accueillent la plus grande partie des hivernants.

Si l'hiver est clément, notre littoral peut héberger quelques dizaines d'oiseaux et quelques isolés fréquentent l'intérieur.

## Situation dans le bassin

Dans le bassin, le Grèbe à cou noir est un nicheur récent (début des années 1980) dont l'effectif avoisine les 200 couples (3<sup>ème</sup> rang en France).

En dépit de son dynamisme, cette population reste vulnérable, en raison de sa concentration (plus de 90 % des couples sont regroupés sur un ou deux sites) et de la nature même de ces sites. En effet, la pérennité des bassins de décantation est loin d'être assurée. Qu'ils viennent à subir des bouleversements (travaux, assèchements, pollutions, etc.) et notre remarquable population régionale de Grèbes à cou noir s'effondrera brusquement.

## Statut réglementaire

### Europe

Directive " Oiseaux "

Pas de statut particulier.

Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

### France

Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

## Degré de sensibilité

### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

### Liste rouge nationale

Espèce rare.

### Liste rouge régionale

Espèce localisée dans le Nord - Pas-de-Calais, voire en Picardie.



## Grèbe huppé

**Nom scientifique :**

*Podiceps cristatus* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 47-56 cm.

**Envergure :** 73-86 cm.

**Poids :** 700 à 1160 g.

**Maturité sexuelle :** 1-2 ans.

**Longévité maximale :** 10 ans.

**Période de reproduction :** mars à juillet.

**Taille du territoire :** 300 m<sup>2</sup> à 1 ha.

**Nombre de pontes :** 1-2.

**Nombre d'œufs par ponte :** 3-5 (6-7).

**Longueur des œufs :** 54 mm.

**Incubation :** 22-23 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** 3 mois ; envol à 71-79 jours.

**Régime alimentaire :** poissons, invertébrés aquatiques.

## Habitat

L'étang ceinturé de roselières est l'habitat originel du Grèbe huppé. L'expansion de l'espèce a eu pour effet une colonisation de plans d'eau de plus en plus petits, même dépourvus de végétation ripicole. Il suffit que la ressource en nourriture (poissons) soit suffisante. On peut aujourd'hui trouver des Grèbes huppés dans des carrières, des gravières, des plans d'eau péri-urbains, des canaux désaffectés.

## Biologie et écologie

### Alimentation

Le Grèbe huppé mange des poissons qu'il capture lors de plongées de 25 secondes en moyenne. Comme pour tout prédateur, ses prises sont principalement des sujets malades ou affaiblis parmi les espèces les plus abondantes (cyprinidés). Il capture aussi des quantités d'autres petits animaux aquatiques, et même des écrevisses américaines en mue.

### Reproduction

Dès février, les couples se cantonnent. Les parades nuptiales, assez spectaculaires précèdent la construction d'un nid flottant en mars.

Suivant les circonstances, il est bâti en bordure de la roselière, accroché aux branches

basses d'un saule touchant l'eau, ou parfois, édifié complètement à découvert sur de la végétation flottante.

La ponte de 3-7 œufs blancs est couvée pendant 22-23 jours. Au cours de l'incubation, le mâle vient relayer la femelle.

A l'éclosion, les poussins se réfugient sur le dos de leur mère qui a alors sur l'eau un aspect ébouriffé caractéristique. Pendant qu'ils sont sur le dos de la femelle, le nourrissage incombe au mâle seul. A l'âge de 15 jours, les poussins nagent à côté des parents, et à 5-6 semaines, chaque adulte prend en charge une partie de la nichée. Les familles restent unies longtemps, les jeunes étant nourris pendant près de 3 mois.

Des cas de nidification hivernale ont été signalés.

### Migration

En automne, des migrateurs du nord de l'Europe viennent s'ajouter aux oiseaux locaux.

A l'intérieur, le Grèbe huppé se raréfie en hiver, et disparaît lorsque les plans d'eau sont pris par le gel. Les oiseaux trouvent alors refuge en mer où l'on peut en dénombrier plusieurs centaines le long des côtes du bassin.

### Situation dans le bassin

Le Grèbe huppé est un nicheur répandu dans le bassin avec des effectifs en hausse.

## Statut réglementaire

### Europe

Directive " Oiseaux "

Pas de statut particulier.

Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

### France

Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

## Degré de sensibilité

### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Grand Cormoran

**Nom scientifique :**

*Phalacrocorax carbo* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 80-100 cm.

**Envergure :** 130-160 cm.

**Poids :** 1700-3200 g.

**Maturité sexuelle :** 4-5 ans.

**Longévité maximale :** 20 ans.

**Période de reproduction :** mi-février à juin.

**Taille du territoire :** colonial, quelques m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 3-4.

**Longueur des œufs :** 65 mm.

**Incubation :** 28-31 jours.

**Séjour au nid :** 50 jours.

**Emancipation :** 3 mois.

**Régime alimentaire :** poissons.

### Habitat

Le Grand Cormoran fréquente essentiellement le milieu aquatique. On le trouve dans les eaux côtières, les estuaires, les rivières, les grands plans d'eau. Les individus nichant dans le bassin appartiennent à la "race" *sinensis*.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Le Grand Cormoran est exclusivement piscivore. D'après la littérature, il consomme quotidiennement 400 g de poissons de 10-35 cm de long pêchés au cours de plongées d'une durée de 15-60 secondes à une profondeur de 3-9 mètres. Entre deux séances de pêche, il se sèche en posture "héraldique". Une étude menée dans le Pas-de-Calais a montré que la proie principale y était le Gardon, et les proies secondaires la Brème et la Perche ; les autres proies, parmi lesquels les poissons à plus grande valeur halieutique, ne représentaient que moins de 5% des proies en effectif et environ 10% en biomasse. La plupart des poissons capturés avaient une taille inférieure à 12 cm et 80 % d'entre eux pesaient moins de 20 g.

#### Reproduction

L'espèce est coloniale. Les mâles prennent possession des anciens nids ou occupent les sites favorables dès la mi-décembre.

Les nids volumineux faits de branchages sont construits sur des arbres.

La femelle y dépose, entre mi-février et juin, 3-4

œufs bleu pâle dont l'incubation est assurée par le couple pendant 28-31 jours.

Les jeunes, nidicoles, sont nourris par les deux parents pendant environ 50 jours. A l'issue de cette période, ils sont capables de voler mais ils n'acquiescent leur indépendance qu'à 12 semaines.

#### Migration

Les individus continentaux migrent vers le Sud de septembre à décembre et atteignent la Méditerranée.

#### Situation dans le bassin

Le Grand Cormoran s'est installé en tant que nicheur dès 1988 dans la Somme, puis en 1992 dans le Pas-de-Calais. Les effectifs des colonies sont en augmentation mais le nombre de colonies évolue peu même si des tentatives de nidification peuvent avoir lieu çà et là.

En revanche le nombre d'hivernants augmente considérablement, ce qui provoque des réactions de la part des pêcheurs professionnels, des amateurs et des pisciculteurs. Leurs revendications ont conduit à ce que des autorisations de destruction soient délivrées. Ces dernières n'ont malheureusement pas d'autre effet que de calmer les esprits des pêcheurs et d'échauffer celui des naturalistes. L'eutrophisation des eaux conduisant à une plus forte production de "poissons blancs" est à l'origine de l'augmentation des effectifs. La création de plans d'eau artificiels mal conçus et voués à la pêche, et les rempoissonnements massifs sont responsables des concentrations d'oiseaux. Les solutions sont donc à rechercher en amont.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat (Zones de Protection Spéciales).

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Sont interdits en tout temps et sur tout le territoire métropolitain pour les spécimens vivants la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat.

Sont interdits pour les spécimens vivants la mutilation, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat.

#### Degré de sensibilité

##### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

##### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

##### Liste rouge régionale

Espèce localisée dans le Nord - Pas-de-Calais.



## Cygne tuberculé (muet, domestique)

**Nom scientifique :**

*Cygnus olor* (Gmelin, 1789).

**Longueur :** 145-155 cm.

**Envergure :** 216-236 cm.

**Poids :** 10 à 23 Kg.

**Maturité sexuelle :** 3-4 ans.

**Longévité maximale :** 20 ans.

**Période de reproduction :** février-octobre.

**Taille du territoire :** 450-800 m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 5-8 (12).

**Longueur des œufs :** 115 mm.

**Incubation :** 34-38 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** les jeunes restent avec les parents jusqu'à la saison de reproduction suivante ; envol à 45-50 jours.

**Régime alimentaire :** plantes aquatiques.

### Habitat

Les Cygnes tuberculés qui peuplent nos plans d'eau et nos canaux sont issus d'oiseaux domestiques. Ils ont été élevés pour l'ornementation ainsi que pour la chasse et la gastronomie. De nos jours, ces populations, dites férales, vivent libres et se reproduisent sur des plans d'eau de tailles diverses, de préférence bordés de roselières à phragmites.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Le Cygne tuberculé est essentiellement végétarien. Il ingère occasionnellement des animaux de petite taille lorsqu'il fouille la vase. En hiver, les plus familiers quémangent du pain auprès des promeneurs.

#### Reproduction

Les couples se forment l'hiver, puis choisissent un territoire défendu par le mâle, en général en bordure d'une phragmitaie, au sein de laquelle le nid est édifié. Celui-ci consiste en un amoncellement de végétaux récoltés aux environs immédiats.

La période de ponte s'étend de mars à mai. L'éclosion des 5-8 œufs vert pâle, couvés pendant 34-38 jours est réalisée en quelques heures.

Le duvet des jeunes est normalement gris chez le Cygne tuberculé sauvage, mais certains,

issus de cygnes domestiques naissent avec un duvet blanc. Le duvet gris est remplacé par un plumage brunâtre que le jeune conserve pendant sa première année. La capacité de voler n'est atteinte qu'à quatre mois et demi. La famille reste unie jusqu'à la fin de l'hiver.

#### Migration

La population férale du nord de la France est quasiment sédentaire. Les jeunes se rassemblent souvent sur de grands plans d'eau.

Quand l'hiver est très rigoureux en Europe Septentrionale ou Centrale, les Cygnes tuberculés de ces régions viennent grossir le nombre des sédentaires. Mais le déplacement des véritables Cygnes tuberculés sauvages jusqu'à notre région demeure exceptionnel.

#### Situation dans le bassin

Le Cygne tuberculé, en expansion, devient un nicheur régulier dans tous les milieux favorables. Il subit néanmoins assez souvent des actes de vandalisme (destruction des nids, capture des jeunes, empoisonnement). Il est victime d'accidents divers : chocs contre des lignes électriques étranglement par des fils de pêche. Il semble aussi sensible au botulisme.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée seulement dans les États membres pour lesquels elle est mentionnée.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

#### Degré de sensibilité :

##### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

##### Liste rouge nationale

Espèce rare.

##### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Tadorne de Belon

### Nom scientifique :

*Tadorna tadorna* (Linnaeus, 1758).

**Longueur** : 58-67 cm.

**Envergure** : 110-135 cm.

**Poids** : 500 à 1500 g.

**Maturité sexuelle** : femelle 2 ans, mâle 4-5 ans.

**Longévité maximale** : 14 ans.

**Période de reproduction** : fin avril à début juillet.

**Taille du territoire** : sociable.

**Nombre de pontes** : 1.

**Nombre d'œufs par ponte** : 8-10 (15).

**Longueur des œufs** : 66 mm.

**Incubation** : 28-30 jours.

**Séjour au nid** : nidifuge.

**Emancipation** : à l'envol, à 45-50 jours.

**Régime alimentaire** : invertébrés aquatiques.

## Habitat

L'habitat "originel" de nidification du Tadorne de Belon est constitué de zones sableuses à végétation peu dense, à distance variable de l'eau, associées à des vasières pour l'alimentation. Il fréquente donc le littoral avec ses estuaires, dunes et marais arrière-littoraux. Depuis le début des années 1980, il niche également à l'intérieur des terres en nombre croissant, et principalement dans les bassins de décantation et dans les zones inondables des cultures autour de Bohain-en-Vermandois. Ces sites attirent sûrement les Tadorne de Belon par leur ressemblance avec les milieux littoraux : talus, dépôts "vaseux".

## Biologie et écologie

### Alimentation

Cette espèce se nourrit principalement de petits invertébrés aquatiques. Sur le littoral, crustacés, vers marins, mollusques et plancton sont récoltés en nageant en rond (les traces d'activité alimentaire ou "marmites" sont très visibles). La ressource principale est le gastéropode *Hydrobia ulvae*, récolté à pied à marée basse. Des algues et l'Atropis maritime complètent cette alimentation. A l'intérieur des terres, il recherche des insectes, crustacés, petits mollusques, avec un faible appoint de plantes aquatiques.

## Reproduction

Les couples se forment durant l'hiver. Le Tadorne de Belon est cavernicole.

La ponte a lieu d'avril à juin et 8 à 10 œufs blanc crème sont déposés dans un nid situé dans la majorité des cas dans un terrier de Lapin de garenne. L'incubation, assurée par la femelle seule, dure 28-30 jours.

Les deux parents conduisent alors les jeunes vers les lieux d'élevage distants parfois de plusieurs kilomètres du site de reproduction. Il n'est pas rare d'y observer des poussins issus de plusieurs nichées réunis en "crèche" sous la surveillance d'un ou de deux adultes. Les jeunes sont indépendants vers l'âge de 8 semaines.

### Migration

Les plus caractéristiques des déplacements des Tadorne de Belon de l'Europe de l'Ouest concernent la migration précédant la mue : de juin à août, qu'ils vont réaliser sur la partie allemande de la Mer de Wadden.

En dehors de ces déplacements, le Tadorne de Belon est une espèce modérément migratrice. Le littoral et les milieux estuariens accueillent des oiseaux venus du Nord de l'Europe d'octobre à mars.

## Situation dans le bassin

Le Tadorne de Belon est un nicheur localisé dans le bassin, avec des effectifs en hausse.

## Statut réglementaire

### Europe

#### Directive " Oiseaux "

Pas de statut particulier.

#### Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

#### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

#### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

### France

#### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

## Degré de sensibilité

### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

### Liste rouge régionale

Espèce localisée dans le Nord - Pas-de-Calais.



## Canard chipeau

**Nom scientifique :**

*Anas strepera* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 48-56 cm.

**Envergure :** 84-95 cm.

**Poids :** 850-1400 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 13 ans.

**Période de reproduction :** mars à septembre.

**Taille du territoire :** limites indéfinies -  
domaine vital : 14-35 ha.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 8-12.

**Longueur des œufs :** 54 mm.

**Incubation :** 24-26 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** à l'envol, à 45-50 jours.

**Régime alimentaire :** végétaux aquatiques.

### Habitat

Le Canard chipeau est un oiseau des zones humides à grande étendue d'eau libre. C'est une espèce des régions continentales basses de latitude moyenne. En hiver, il occupe les vastes secteurs humides tels que les estuaires, les lagunes.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Son régime alimentaire est composé en majorité de végétaux. Il broute les plantes en surface en nageant la tête sous l'eau. Il peut exceptionnellement se nourrir de grains de céréales dans les champs. Le Canard chipeau peut occasionnellement parasiter d'autres espèces telles que le Garrot à œil d'or, la Nette rousse ou la Foulque macroule (kleptoparasitisme).

#### Reproduction

La reproduction se déroule principalement de mi-avril à mi-juillet. Le domaine vital est en général plus petit que celui du Canard colvert. Il est centré autour du nid et peut comprendre plusieurs points de gagnage.

Le nid est construit par la femelle dans une dépression de 20-30 cm de diamètre et 7 cm de profondeur, généralement près de l'eau. Il est

garni d'herbes et de feuilles. Elle ne quitte plus le centre du territoire dès l'incubation qu'elle assume seule, tandis que le mâle le déserte progressivement.

La femelle n'effectue qu'une seule ponte d'une dizaine d'œufs crème jaunâtre durant la saison. L'incubation dure 24-26 jours.

Les jeunes, nidifuges, s'émancipent et volent à partir de 45-50 jours.

Même si l'espèce n'est pas coloniale, les nids peuvent être assez rapprochés.

#### Migration

Les populations migratrices sont principalement celles du nord et de l'est du Paléarctique Occidental tandis que les populations néerlandaises et françaises ont tendance à être sédentaires.

La migration pré-nuptiale a en général lieu de fin février à mi-mai et la migration d'automne de la mi-août à la mi-décembre.

#### Situation dans le bassin

La progression globale de l'espèce qui s'est manifestée depuis les années 1980 a profité à la région. La population régionale est estimée à une petite dizaine de couples dans le bassin, disséminés dans les secteurs favorables.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 26/06/87

Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce vulnérable.

#### Liste rouge régionale

Espèce rare.



## Sarcelle d'hiver

**Nom scientifique :**

*Anas crecca* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 34-38 cm.

**Envergure :** 58-64 cm.

**Poids :** 340-360 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 16 ans.

**Période de reproduction :** mars à juillet.

**Taille du territoire :** limites indéfinies -  
domaine vital : 10-100 ha.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 8-11.

**Longueur des œufs :** 45 mm.

**Incubation :** 21-23 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** à l'envol, à 25-30 jours.

**Régime alimentaire :** graines de plantes  
aquatiques, petits invertébrés aquatiques au printemps  
et en été.

### Habitat

En période de reproduction, la Sarcelle d'hiver recherche des sites humides tranquilles, souvent avec une végétation touffue. En période internuptiale elle utilise toutes sortes de plans d'eau, mais ne séjourne que sur ceux qui ne sont pas chassés.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

La Sarcelle d'hiver se nourrit surtout de graines de plantes aquatiques qu'elle collecte par filtrage dans la vase, mais au printemps et en été elle capture de nombreux invertébrés aquatiques (mollusques, vers, insectes, petits crustacés).

#### Reproduction

Dès la fin de février ou en mars, les couples réoccupent leur territoire, recherchant des zones de végétation touffue en contexte humide.

L'eau libre peut être relativement éloignée du nid, qui est bien caché dans la végétation. Les 8-11 œufs blanc jaunâtre, enfouis dans le duvet, sont couvés pendant environ 3 semaines.

Dès l'éclosion les jeunes sont conduits au plan d'eau le plus proche où plusieurs familles peuvent se rassembler. Au bout d'un mois les jeunes sont capables de voler.

### Migration

Des Sarcelles d'hiver en migration postnuptiale apparaissent dès juillet. Elles sont de plus en plus nombreuses jusqu'en novembre. Les vagues de froid provoquent de grands déplacements.

Si le temps est doux, dès janvier des oiseaux remontent. La migration s'étale jusqu'en mai, lorsque passent les oiseaux nichant très au Nord.

### Situation dans le bassin

La Sarcelle d'hiver est un nicheur de moins en moins fréquent, surtout en région Nord - Pas-de-Calais où elle est classée "en danger" (10-20 couples) en raison de pertes d'habitats favorables à la reproduction. Elle est classée "rare" en Picardie (une trentaine de couples). La Sarcelle d'hiver niche surtout dans les plaines humides littorales (Flandre Maritime, plaine Picarde) et dans les zones boisées avec de nombreux étangs (plaine Scarpe-Escaut, plaine de la Lys, vallée de la Somme, marais de la Souche).

Abondante en période internuptiale, mais chassée à l'excès, la Sarcelle d'hiver ne séjourne en nombre que dans les réserves.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive. Espèce pour laquelle les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués et capturés ou autrement acquis.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Espèce qu'une des parties contractantes déclare soumise à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre son exploitation.

#### France

##### Arrêté ministériel du 26/06/87

Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce rare.

#### Liste rouge régionale

Espèce en danger dans le Nord - Pas-de-Calais, rare en Picardie.



## Canard colvert

**Nom scientifique :**

*Anas platyrhynchos* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 50-65 cm.

**Envergure :** 81-98 cm.

**Poids :** 850-1400 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 29 ans.

**Période de reproduction :** mars-septembre.

**Taille du territoire :** limites indéfinies.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 9-13.

**Longueur des œufs :** 57 mm.

**Incubation :** 27-28 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** à l'envol, à 50-60 jours.

**Régime alimentaire :** végétaux et invertébrés.

### Habitat

Le Canard colvert est une espèce peu exigeante en termes de structure d'habitat. Il occupe tout type d'habitat humide, des eaux stagnantes à faiblement courantes, pourvu qu'elles soient peu profondes.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Les moyens divers utilisés par le Canard colvert pour se nourrir lui permettent de récolter une alimentation variée. Ce canard de surface est en effet capable, pour s'alimenter, de barboter jusqu'à 48 cm, mais aussi de racler du bec la surface de l'eau à pied ou en nageant. De ce fait, il peut consommer les parties aériennes, flottantes et immergées des plantes aquatiques, voire les parties souterraines enfouies dans la vase, ainsi que les graines. Il ne dédaigne pas non plus les invertébrés aquatiques. Il récolte encore des graines de céréales qu'il glane dans les champs après la moisson.

#### Reproduction

Migrateur partiel, le Canard colvert peut commencer à couver dès janvier.

Les couples formés en automne se cantonnent dans une zone humide et la femelle construit le nid à partir d'une dépression du sol qu'elle

tapisse de quelques débris végétaux.

L'incubation des 9-13 œufs gris-vert est assurée par la femelle seule. Quatre semaines plus tard, les œufs éclosent et les jeunes quittent le nid au bout de quelques heures. La femelle continue à les mener aux lieux de gagnage pendant 50-60 jours.

#### Migration

Le comportement migratoire est observé principalement chez les populations du Nord de l'Europe.

La migration prénuptiale s'étale de février à mai et la migration postnuptiale de mai à novembre.

Les individus des populations du sud de l'Europe ont tendance à être sédentaires.

### Situation dans le bassin

Le Canard colvert est commun aussi bien en période de reproduction que d'hivernage. A cette époque, les populations du nord de l'Europe viennent augmenter les effectifs des populations locales sur tous les types de plans d'eau du bassin.

Aux populations sauvages, s'ajoutent également les nombreuses populations férales issues de l'essentiel de lâchers à des fins cynégétiques.

La mise en place d'un réseau de plans d'eau non chassés a permis à la population sauvage régionale de se maintenir et même de progresser.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

Espèce pour laquelle les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués et capturés ou autrement acquis.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 26/06/87

Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Canard souchet

**Nom scientifique :**

*Anas clypeata*, (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 51 cm.

**Envergure :** 70-84 cm.

**Poids :** 500-700 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 21 ans.

**Période de reproduction :** fin mars à mi-juillet.

**Taille du territoire :** limites indéfinies -  
domaine vital : 6-36 ha.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 9-11.

**Longueur des œufs :** 52 mm.

**Incubation :** 21-23 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** à l'envol, à 40-45 jours.

**Régime alimentaire :** planctonophage.

## Habitat

Le Canard souchet colonise principalement les eaux de faible profondeur mais permanentes et productives. Il préfère les zones d'eau libre ceinturées de roseaux aux rives arborées. Il tolère la végétation flottante dense à condition qu'il reste des zones d'eau ouverte.

## Biologie et écologie

### Alimentation

Essentiellement planctonophage, le Canard souchet pousse fort loin cette spécialisation par la forme de son bec, véritable filtre à plancton. La mandibule supérieure, élargie en " spatule ", est garnie de lamelles fines et serrées lui permettant de recueillir crustacés, larves d'insectes et mollusques par filtration. Il peut adopter plusieurs techniques de récolte : exploitation de l'eau de surface, nage avec le bec et la tête immergés, description de cercles de manière à créer un petit tourbillon destiné à ramener la nourriture à la surface.

### Reproduction

Les couples se forment en mars pendant la migration de printemps. L'espèce est monogame pendant au moins toute la saison de reproduction. La femelle reprend en général le même site de reproduction que l'année

précédente. Les couples sont très territoriaux.

Le territoire est vigoureusement défendu par le mâle tandis que la femelle construit un nid peu profond fait de divers matériaux trouvés à l'emplacement choisi : herbes, feuilles.

La femelle pond une douzaine d'œufs fauve olive et se charge de la couvaison et de l'élevage des jeunes.

Ceux-ci quitteront rapidement le nid et s'émanciperont 40-45 jours plus tard.

### Migration

La plupart des populations nord européennes hivernent dans le sud de l'Europe tandis que celles du sud se répartissent dans le bassin méditerranéen.

La migration prénuptiale commence en février, culmine à la mi-mars et s'arrête en mai.

## Situation dans le bassin

Les effectifs nicheurs sont estimés à une centaine de couples dans le bassin, la majorité d'entre eux se trouvant dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Les effectifs sont stables malgré une forte pression de chasse et la banalisation des milieux humides.

## Statut réglementaire

### Europe

#### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

Espèce pour laquelle les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués et capturés ou autrement acquis .

#### Convention de Berne

Espèce de faune protégée dont l'exploitation est réglementée.

#### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation.

#### Convention de Washington et CITES

Espèce qu'une des parties contractantes déclare soumise à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre son exploitation.

### France

#### Arrêté ministériel du 17/04/1981

Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.

## Degré de sensibilité

### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

### Liste rouge nationale

Espèce rare.

### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Sarcelle d'été

**Nom scientifique :**

*Anas querquedula* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 37-41 cm.

**Envergure :** 60-63 cm.

**Poids :** 250 à 420 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 10 ans.

**Période de reproduction :** avril à juin.

**Taille du territoire :** limites indéfinies.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 6-11.

**Longueur des œufs :** 39-50 mm.

**Incubation :** 21-23 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** à l'envol, à 35-40 jours.

**Régime alimentaire :** invertébrés, plantes et graines aquatiques.

## Habitat

La Sarcelle d'été recherche pour se reproduire des milieux humides principalement d'eau douce et de superficie relativement petite. Les principaux biotopes utilisés sont les petits lacs, les étangs, les marais ; la végétation y est assez variée et toujours fournie, surtout sur les rives. Elle semble préférer cependant les cariçaies denses et la proximité d'arbres aux végétations uniformes et nues.

## Biologie et écologie

### Alimentation

La Sarcelle d'été sélectionne sa nourriture à la surface de l'eau ou en plongeant la tête, voire parfois en basculant complètement l'avant du corps dans les eaux peu profondes. Le régime des adultes est assez éclectique, suivant la disponibilité et l'abondance locales : plantes et graines aquatiques, insectes, crustacés, mollusques, etc.

### Reproduction

Les couples, qui se sont formés sur les zones d'hivernage avant le départ en migration, arrivent sur les sites de nidification en général en mars. Dès que le territoire est choisi, les parades nuptiales bruyantes débutent ; le mâle tourne autour de la femelle avec des mouvements de tête et en trempant fréquemment le bec dans

l'eau. Parfois, très excité, il jette la tête en arrière sur le dos, le bec pointé vers le ciel.

Le nid, construit près de l'eau, est une dépression tapissée de duvet, d'herbes et de plumes.

À partir d'avril, les 6-11 œufs fauve crème sont déposés à intervalle journalier et l'incubation débute après la ponte du dernier œuf. Elle est assurée par la femelle seule pendant que le mâle monte la garde.

Après 21-23 jours, les œufs éclosent et les canetons sont élevés par la femelle ; ils consomment presque exclusivement une nourriture animale et sont aptes au vol au bout de 5-6 semaines.

### Migration

La Sarcelle d'été n'est présente dans notre région que de février à octobre. Les principaux passages sont notés en mars-avril et août-septembre.

Cette espèce hiverne au sud du Sahara, principalement dans les grands marais des régions sahéliennes.

## Situation dans le bassin

La Sarcelle d'été est un canard nicheur rare et relativement localisé dans le bassin avec des effectifs en diminution.

## Statut réglementaire

### Europe

#### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

#### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

#### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

#### Convention de Washington et CITES

Espèce qu'une des parties contractantes déclare soumise à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre son exploitation.

Espèce menacée d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles.

### France

#### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.

## Degré de sensibilité

### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

### Liste rouge nationale

Espèce en danger.

### Liste rouge régionale

Espèce en déclin dans le Nord - Pas-de-Calais, vulnérable en Picardie.



## Fuligule milouin

**Nom scientifique :**

*Aythya ferina* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 42-49 cm.

**Envergure :** 72-82 cm.

**Poids :** 750-1250 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 11 ans.

**Période de reproduction :** avril à juin.

**Taille du territoire :** plus ou moins sociable.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 6-12.

**Longueur des œufs :** 62 mm.

**Incubation :** 23-26 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** à l'envol, à 50-55 (62) jours.

**Régime alimentaire :** surtout phytophage.

### Habitat

En période de nidification, le Fuligule milouin occupe essentiellement les plans d'eau douce, riches en végétation aquatique et en zooplancton. Il peut aussi fréquenter les milieux saumâtres, ou les plans d'eau artificiels : lacs de barrage, carrières, gravières, sablières, étangs de pisciculture, etc.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Le Fuligule milouin est principalement phytophage. Il consomme des plantes aquatiques dont il va chercher les feuilles et les racines entre 1m et 4m de profondeur. Il complète ce régime par des graines, de petits mollusques, des vers, des insectes, de petites grenouilles et des poissons.

#### Reproduction

Le nid est installé dans les formations végétales situées en eau peu profonde. Le couple élabore un nid de feuilles et de tiges qu'il garnit de matériaux fins. L'ensemble flotte parfaitement sur la végétation inondée.

Une ponte annuelle de 6-12 œufs gris verdâtre est réalisée entre la mi-avril et le mois de juin. L'incubation, assurée par la femelle, dure environ 25 jours.

Les poussins, nidifuges, s'envolent au bout de 50-55 jours.

#### Migration

Dès la fin du mois d'août, les premiers hivernants originaires d'Europe du Nord-Ouest, viennent se joindre à la population française.

Durant l'hiver, ces oiseaux se rassemblent sur les plans d'eau où ils passent l'essentiel de leur journée. Les hivernants français, plutôt sédentaires, mais qui se sont dispersés, entament leur retour vers les sites de nidification dès le début du mois de janvier.

### Situation dans le bassin

C'est une espèce d'installation récente : la première preuve de nidification dans le Nord - Pas-de-Calais remonte à 1973 (complexe Scarpe-Sensée-Escout-Marque). Entre 1985 et 1995, 10-30 couples ont niché dans la région Nord - Pas-de-Calais. La densité régionale est deux fois plus faible que celle de la Picardie (100 couples).

Malgré l'expansion géographique qui s'est poursuivie depuis les années 1970, l'effectif nicheur du Fuligule milouin en France est en déclin. La limitation du dérangement sur les sites de reproduction (tourisme nautique, chasse avant la mi-septembre, etc.) permettrait d'enrayer ce déclin.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

Espèce pour laquelle les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués et capturés ou autrement acquis.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce en déclin.

#### Liste rouge régionale

Espèce localisée dans le Nord - Pas-de-Calais, rare en Picardie.



## Fuligule morillon

**Nom scientifique :**

*Aythya fuligula*, (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 40-47 cm.

**Envergure :** 67-73 cm.

**Poids :** 550-1 030 g.

**Maturité sexuelle :** 1-2 ans.

**Longévité maximale :** 15 ans.

**Période de reproduction :** mai à août-septembre.

**Taille du territoire :** sociable, quelques m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 8-11.

**Longueur des œufs :** 59 mm.

**Incubation :** 23-28 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** à l'envol, à 45-50 jours.

**Régime alimentaire :** mollusques, crustacés, larves d'insectes et végétaux.

### Habitat

L'habitat recherché par le Fuligule morillon est un plan d'eau avec une végétation palustre et immergée abondante, riche en invertébrés aquatiques, notamment en petits mollusques. L'espèce utilise les milieux disponibles les plus propices, artificiels comme naturels, dans la mesure où il y règne une certaine quiétude : lacs, étangs, gravières, bassins de décantation, mares de prairies, plans d'eau péri-urbains, etc.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Le Fuligule morillon est un canard plongeur pouvant atteindre des profondeurs de 7-8 m pour des immersions de 20-30 secondes en moyenne mais allant parfois jusqu'à 50 secondes. Dans le limon, la vase ou encore en retournant les pierres, il recherche de petits invertébrés (crustacés, larves d'insectes), voire des têtards ou de petits poissons, mais les proies préférées sont les mollusques : limnées, bivalves (Moule zébrée), etc. Le Fuligule morillon consomme sous l'eau les aliments prélevés. Les végétaux semblent jouer un rôle plus important en été.

#### Reproduction

Les couples se forment assez tôt en fin d'hiver, mais ils nichent tardivement (mai-juin).

Le nid est dissimulé dans la végétation, sur un emplacement sec mais près de l'eau.

Les 8-11 œufs gris verdâtre sont pondus et couvés durant 23-28 jours par la femelle seule pendant que le mâle veille à proximité.

Les canetons, très indépendants, sont élevés par la femelle. Ils sont capables de plonger au bout de quelques heures. Ils volent à l'âge de 45-50 jours.

#### Migration

Après la période de reproduction, les Fuligule morillons de nos régions manifestent un erratisme hivernal.

Les oiseaux nordiques et orientaux sont migrateurs et viennent hiverner pour partie en France. Les arrivées débutent en octobre mais les maxima sont atteints en janvier-février.

A la fin de l'hivernage, vers la fin de février, la migration pré-nuptiale reprend et peut s'étendre jusqu'en avril. Quelques attardés sont notés en mai.

#### Situation dans le bassin

Le Fuligule morillon a niché pour la première fois dans le bassin au début des années 1970 à Hergnies (Scarpe-Escout). Il y est un nicheur localisé avec des effectifs en augmentation lente.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

Espèce pour laquelle les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce gibier dont la chasse est autorisée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge régionale

Espèce localisée dans le Nord - Pas-de-Calais, rare en Picardie.



## Gallinule poule-d'eau

**Nom scientifique :**

*Gallinula chloropus* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 32-35 cm.

**Envergure :** 50-55 cm.

**Poids :** 260-373 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 15 ans.

**Période de reproduction :** mi avril à mi août.

**Taille du territoire :** environ 120 m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes :** 2-3.

**Nombre d'œufs par ponte :** 5-9.

**Longueur des œufs :** 45 mm.

**Incubation :** 21-22 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** 52-99 jours (moyenne 72 jours),  
envol à 40-50 jours.

**Régime alimentaire :** omnivore à prédominance  
de végétaux.

### Habitat

Un plan d'eau douce riche en végétation d'accès facile avec une couverture végétale suffisante sont les deux constantes de l'habitat de la Gallinule poule-d'eau qui tolère un degré de pollution organique élevé. Elle s'installe aussi sur les berges des cours d'eau et des canaux.

A l'inverse de la Foulque macroule, cette espèce est inféodée aux milieux fermés, là où l'eau libre ne couvre que de petites surfaces.

Elle évite ainsi les grands plans d'eau exposés à l'action du vent. Elle peut néanmoins côtoyer la Foulque macroule sur les rives des grands étangs ceinturés de végétation.

La Gallinule poule-d'eau s'est adaptée à la ville et fréquente les voies d'eau et les bassins des parcs publics.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Espèce omnivore, la poule d'eau se nourrit à la fois de plantes aquatiques et terrestres et de macro-invertébrés aquatiques et terrestres. Elle va au gagnage en nageant, en marchant sur les plantes flottantes ou dans les champs détrempés. Elle accède également à de la nourriture immergée en plongeant la tête sous l'eau. La Gallinule poule-d'eau parasite aussi

certaines espèces comme le Grèbe huppé (kleptoparasitisme).

#### Reproduction

Les deux parents participent aux différentes phases de la reproduction. Les deux sexes construisent le nid ; le mâle apporte les matériaux que la femelle dispose.

La ponte compte 5-9 œufs brun jaunâtre tachetés de brun-rouge et de gris-bleu : les deux parents participent à l'incubation (21-22 jours) et à l'élevage des jeunes.

Les jeunes sont totalement emplumés et volants vers 40- 50 jours.

Lors de la deuxième nichée les jeunes issus de la première nichée contribuent à l'élevage de leurs frères et sœurs en les nourrissant.

#### Migration

Les populations du nord de l'Europe sont migratrices tandis que les populations de nos latitudes ont tendance à être sédentaires.

#### Situation dans le bassin

La Poule d'eau est largement répartie sur le bassin et n'est absente ou peu représentée que dans les régions où les milieux humides sont rares (plateaux).

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 26/06/87

Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Foulque macroule

**Nom scientifique :**

*Fulica atra* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 36-38 cm.

**Envergure :** 70-80 cm.

**Poids :** mâle 650-900 g, femelle 575-800 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 18 ans.

**Période de reproduction :** mi-février à mi-octobre.

**Taille du territoire :** 0,1-0,5 ha.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 6-10.

**Longueur des œufs :** 53 mm.

**Incubation :** 21-24 (25) jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** à l'envol, à 55-60 jours.

**Régime alimentaire :** omnivore avec une forte proportion de végétaux.

### Habitat

L'habitat préférentiel de la Foulque macroule est la zone humide comportant de vastes secteurs d'eau libre peu profonde et une végétation palustre dense : étangs ouverts, réservoirs, canaux, carrières inondées. Elle évite les eaux très peu profondes et les plans d'eau à rives ombragées, colonisées par la saulaie ou l'aulnaie. Elle se reproduit aussi sur des plans d'eau urbains. En hivernage, elle peut fréquenter les eaux marines.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

L'alimentation de la Foulque macroule est principalement composée de végétaux aquatiques qu'elle va chercher au fond en plongeant d'une manière caractéristique, après avoir effectué un petit saut. Parfois, elle nimmerge qu'une partie du corps et ramasse des plantes aquatiques, des feuilles, des algues et des macro-invertébrés tels que les larves d'insectes ou des mollusques. Quand les plans d'eau sont gelés, elle broute l'herbe rase des berges. Elle parasite (kleptoparasitisme) parfois d'autres espèces telles que le Cygne tuberculé ou certains canards plongeurs.

#### Reproduction

La reproduction a lieu entre mi-février et mi-octobre. Le nid est construit par les deux sexes, au

sol dans les étangs envasés peu profonds ou en pleine eau, sur une touffe de végétation, à partir de débris végétaux ou de plantes vivantes, surtout des fragments de roseaux. L'épaisseur du nid est variable en fonction de la profondeur d'eau dans lequel le nid est établi.

La ponte de 6-10 œufs gris fauve, tachetés de brun et de noir, est couvée pendant 21-24 jours.

Les deux parents participent à l'élevage des jeunes qui s'émancipent 55-60 jours après l'éclosion.

#### Migration

Comme beaucoup d'oiseaux d'eau, la Foulque macroule migre en fonction des conditions climatiques qui règnent dans les différentes régions de nidification.

Dans les régions chaudes et tempérées, elle est présente toute l'année.

Des oiseaux nichant en France ont été repris jusque dans le sud de l'Espagne.

La migration de printemps se déroule de mi-février à mi-mai tandis que celle d'automne démarre à la mi-septembre et se termine vers la mi-novembre.

#### Situation dans le bassin

La population régionale est stable et occupe les régions humides du bassin favorables à la nidification.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

Espèce pour laquelle les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués et capturés ou autrement acquis.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 26/06/87

Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Echasse blanche

**Nom scientifique :**

*Himantopus himantopus* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 37 cm.

**Envergure :** 69-74cm.

**Poids :** 180 g.

**Maturité sexuelle :** 2 ans.

**Longévité maximale :** 12 ans.

**Période de reproduction :** avril à août.

**Taille du territoire :** sociable à coloniale, 20 m<sup>2</sup> - domaine vital : 1 ha.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 4.

**Longueur des œufs :** 44 mm.

**Incubation :** 22-24 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** 2 à 3 semaines après l'envol à 28-32 jours.

**Régime alimentaire :** invertébrés aquatiques.

### Habitat

L'Echasse blanche recherche des eaux peu profondes, douces ou salées, dans un milieu ouvert. C'est l'oiseau des lagunes aux berges nues ou plus ou moins couvertes de végétation rase. Elle s'installe donc dans les dépressions inondées des champs cultivés et surtout dans les bassins de décantation des sucreries, distilleries et autres papeteries.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

L'Echasse se nourrit essentiellement de petits invertébrés (insectes, crustacés, mollusques, vers) qu'elle saisit dans l'eau jusqu'à environ 15 cm de profondeur et sur les berges. Plus rarement, elle capture des têtards, des amphibiens et des petits poissons.

#### Reproduction

Arrivées en avril ou mai, les Echasses blanches forment des couples et se livrent à des danses collectives réunissant tous les individus de la colonie. Il existe aussi des couples isolés.

Le nid est construit dans l'eau peu profonde ou sur la berge humide. Sur terrain sec, le nid est à peine matérialisé à l'aide de quelques brindilles.

La femelle pond en général 4 œufs brun

jaunâtre, tachés de noir et de gris, couvés par les deux parents pendant 22-24 jours.

Les poussins recherchent leur nourriture au bord de l'eau sous la surveillance vigilante des deux adultes qui alarment vigoureusement en volant au-dessus de l'intrus (homme, chien, renard, etc.). Corvidés et rapaces sont pourchassés en vol.

L'envol des jeunes a lieu vers 28-32 jours.

#### Migration

Fin août et début septembre, la plupart des Echasses blanches quittent leurs lieux de reproduction et vont hiverner au sud du Sahara ; quelques individus passent l'hiver dans le sud de l'Espagne et en Afrique du Nord.

Les jeunes passent leur première année sur les sites d'hivernage tandis que les adultes remontent vers le Nord en mars.

#### Situation dans le bassin

De sporadique autrefois, la reproduction de cette espèce est devenue régulière ces dernières années, en particulier dans les bassins de décantation où des colonies de 6-10 couples ne sont plus exceptionnelles.

Les zones inondées dans les cultures autour de Bohain-en-Vermandois sont également occupées de plus en plus régulièrement.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat (Zones de Protection Spéciales).

##### Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce à surveiller.

#### Liste rouge régionale

Espèce vulnérable dans le Nord - Pas-de-Calais, occasionnelle en Picardie.



## Avocette élégante

**Nom scientifique :**

*Recurvirostra avosetta* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 42-45 cm.

**Envergure :** 77-80 cm.

**Poids :** 220-440 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 25 ans.

**Période de reproduction :** avril à mi-juin.

**Taille du territoire :** coloniale, quelques m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 2-5.

**Longueur des œufs :** 50 mm.

**Incubation :** 24-25 jours.

**Séjour au nid :** nidifuge.

**Emancipation :** quelques semaines après l'envol à 35-42 jours.

**Régime alimentaire :** petits crustacés, larves d'insectes aquatiques.

### Habitat

L'Avocette élégante affectionne les estuaires, les baies abritées et les lagunes côtières où elle s'installe en colonies variant de quelques couples à plus de 200 individus, sur des îlots recouverts de salicorne. La dégradation de certains sites traditionnels a entraîné la colonisation d'habitats nouveaux comme les bassins de décantation ou des champs inondés qui se substituent aux habitats "originels".

### Biologie et écologie

#### Alimentation

En période de nidification, la faible profondeur du plan d'eau doit permettre l'exploitation alimentaire, notamment pour les poussins. Durant cette période, l'Avocette élégante consomme des petits crustacés, des larves d'insectes aquatiques, des vers et, plus rarement, des mollusques, des graines et des petits poissons. En hiver, l'espèce fréquente les zones intertidales et les lagunes côtières caractérisées par une grande richesse en proies principales : vers polychètes et crustacés pour les premières, larves de chironomes pour les secondes.

#### Reproduction

Les Avocettes élégantes regagnent leur site de nidification en mars et commencent leurs parades collectives. Le nid est une simple cuvette moulée dans le sable ou la terre.

Les 2-5 œufs brun jaunâtre, tachés de noir et de gris, sont pondus, à raison d'une ponte annuelle, de début avril à la mi-juin. L'incubation, assurée par le couple, dure 25 jours.

Les poussins, nidifuges, s'envolent à 35-42 jours.

#### Migration

Migratrice partielle ou au long cours, l'Avocette élégante quitte le nord de l'Europe d'octobre à novembre afin de rejoindre ses quartiers d'hiver situés sur le littoral océanique de la France, de la péninsule Ibérique et de l'Afrique de l'Ouest. D'autres individus, plus ou moins sédentaires, hivernent dans le bassin méditerranéen.

Les retours s'étalent de la fin mars au mois de mai.

#### Situation dans le bassin

L'essentiel de la population du Nord - Pas-de-Calais se trouve en Flandre Maritime et dans le complexe Lys-Deûle. Elle devient de plus en plus régulière dans le sud-est du bassin (Scarpe-Escaut et zones inondées du Vermandois). En 1995, la population Nord - Pas-de-Calais comptait 72 couples, contre une quarantaine en Baie de Somme et une trentaine en Baie de Seine. A l'inverse des populations orientales qui régressent, l'Avocette élégante a progressé dans toute l'Europe Occidentale.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat (Zones de Protection Spéciales).

##### Convention de Berne

Espèce de faune strictement protégée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce localisée.

#### Liste rouge régionale

Espèce localisée dans le Nord - Pas-de-Calais, rare en Picardie.



## Petit Gravelot

### Nom scientifique :

*Charadrius dubius* (Scopoli, 1786).

**Longueur** : 15 cm.

**Envergure** : 42-48 cm.

**Poids** : 30-50 g.

**Maturité sexuelle** : 1 an.

**Longévité maximale** : 10 ans.

**Période de reproduction** : mi-avril à fin juin.

**Taille du territoire** : 40 à 4 500 m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes** : 2.

**Nombre d'œufs par ponte** : 4.

**Longueur des œufs** : 30 mm.

**Incubation** : 24-25 jours.

**Séjour au nid** : nidifuge.

**Emancipation** : 33-52 jours ; envol à 24-27 jours.

**Régime alimentaire** : invertébrés, surtout insectes, araignées, mollusques, crustacés, vers.

## Habitat

L'habitat du Petit Gravelot comprend des espaces à végétation clairsemée et basse entrecoupés de zones nues (sable, vase, gravier, cailloux) associés à des plans d'eau parfois très réduits, une mare pouvant suffire. A l'intérieur, les bassins de décantation, les gravières, les friches industrielles, les remblais, les terrils et les bords de mares sont les milieux les plus fréquentés. Parfois, il s'installe sur les hauts de plage, les mares et les panes de dunes et rarement dans des champs inondés. Le Petit Gravelot apparaît donc comme une espèce des milieux pionniers ou perturbés.

## Biologie et écologie

### Alimentation

Le Petit Gravelot chasse principalement les insectes et leurs larves, les araignées, les petits mollusques, les crustacés et les vers qu'il capture à vue en milieu terrestre ou dans des zones de très faible profondeur d'eau. Il se déplace en courses nerveuses entrecoupées d'arrêts brusques au cours desquels il picore.

### Reproduction

Les nicheurs sont de retour dès la mi-mars, mais les arrivées ont surtout lieu entre mi-avril et mi-mai. Le mâle exécute des vols nuptiaux

accompagnés de manifestations sonores bruyantes et il est alors aisé de repérer les cantons.

Le nid est une petite dépression creusée à découvert, parfois à l'abri d'une pierre ou d'un autre obstacle.

La ponte comporte 4 œufs gris jaunâtre striés et pointillés de brun, disposés pointes vers l'intérieur quand la ponte est complète. Ils sont incubés par les deux parents pendant 24-25 jours.

Les jeunes, nidifuges, quittent le nid peu après l'éclosion et prennent leur indépendance vers 33-52 jours.

### Migration

Les oiseaux quittent nos contrées dès septembre et se dirigent vers l'Afrique tropicale au cours de migrations nocturnes.

## Situation dans le bassin

L'évolution des populations semble liée aux activités humaines, en particulier les extractions de granulats.

L'avenir du Petit Gravelot est assuré à court terme, néanmoins, l'assèchement généralisé des zones humides et le vieillissement des milieux qui conduit au boisement lui font courir des dangers à moyen et à long terme.

## Statut réglementaire

### Europe

#### Directive " Oiseaux "

Pas de statut particulier.

#### Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

#### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

#### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

### France

#### Arrêté ministériel du 19/05/81

Pas de statut particulier.

## Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Mouette mélanocéphale

**Nom scientifique :**

*Larus melanocephalus* (Temminck, 1820).

**Longueur :** 35 à 36 cm.

**Envergure :** 80 à 100 cm.

**Poids :** 220-380 g.

**Maturité sexuelle :** 2-3 ans.

**Longévité maximale :** 15 ans.

**Période de reproduction :** mi-mai à fin juin.

**Taille du territoire :** coloniale, 1 m<sup>2</sup>.

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 2-3.

**Longueur des œufs :** 52 mm.

**Incubation :** 24 jours.

**Séjour au nid :** semi-nidifuge.

**Emancipation :** peu de temps après l'envol à 35-40 jours.

**Régime alimentaire :** insectes, mollusques, crustacés, vers de terre, petits poissons, fruits, parfois des micro-mammifères.

### Habitat

La Mouette mélanocéphale habite les estuaires et les eaux proches de la côte. Elle est plus rare sur les plans d'eau de l'intérieur. On la trouve aussi sur les bassins de décantation (zones littorales et à l'intérieur) en période de reproduction.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Pendant la période de reproduction, les adultes recherchent leur nourriture dans les champs ou les zones humides et capturent des insectes, des vers de terre, de petits poissons. Le régime devient plus piscivore en hiver, en particulier quand les oiseaux exploitent les rejets des bateaux de pêche, comme le font les autres laridés.

#### Reproduction

Recherchant la proximité des Mouettes rieuses, les oiseaux fréquentent leurs colonies installées dans les dunes, mares industrielles ou bassins de décantation dès le mois de mars.

Les preuves de la nidification sont parfois difficiles à établir, des oiseaux pouvant être présents tout au long de la saison de reproduction sans pour autant nicher.

Le nid est construit en avril ; la couvaison des 2-3 œufs gris jaunâtre, tachetés de brun et de

noir, a lieu en mai pendant 24 jours.

Les premiers poussins naissent début juin. Ils volent à l'âge de 35-40 jours.

Des couples mixtes de Mouette mélanocéphale et Mouette rieuse ont été plusieurs fois signalés.

#### Migration

L'espèce est présente toute l'année sur notre littoral, beaucoup plus rare à l'intérieur. Dans le Boulonnais, les rassemblements (dès le mois de juillet) peuvent atteindre plusieurs centaines à plusieurs milliers d'oiseaux.

#### Situation dans le bassin

L'espèce est en expansion. Suite à une très forte augmentation de la population nicheuse en mer Noire, dans les années 1970, des couples se sont installés en France et en particulier dans notre région. Actuellement, la population nicheuse dans le bassin est estimée à une vingtaine de couples.

Malgré une chute récente des effectifs en mer Noire, on peut néanmoins s'attendre à un accroissement étant donné le dynamisme des populations belgo-hollandaises et d'Europe Centrale.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat (Zones de Protection Spéciales).

##### Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

##### Convention de Bonn

Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce rare.

#### Liste rouge régionale

Espèce rare dans le Nord - Pas-de-Calais.



## Mouette rieuse

**Nom scientifique :**

*Larus ridibundus* (Linnaeus, 1766).

**Longueur :** 33-39 cm.

**Envergure :** 84-110 cm.

**Poids :** 190-300 g.

**Maturité sexuelle :** 2 ans.

**Longévité moyenne :** 8-10 ans.

**Période de reproduction :** avril à juillet.

**Taille du territoire :** coloniale, 1 à 100 m<sup>2</sup> selon les colonies.

**Nombre de pontes :** 1-2.

**Nombre d'œufs par ponte :** (1) 2-3 (4).

**Longueur des œufs :** 52 mm.

**Incubation :** 22-26 jours.

**Séjour au nid :** semi-nidifuge.

**Emancipation :** peu de temps après l'envol à 35 jours.

**Régime alimentaire :** annélides, insectes, crustacés.

## Habitat

La Mouette rieuse s'installe dans des zones humides de divers types : pannes de dunes, mares, marais et tout milieu humide artificiel disponible. Presque toutes les colonies sont localisées dans les bassins de décantation de sucrerie, conserverie, etc.

Les dépressions inondées des dunes (pannes) sont désertées en cas d'assèchement.

## Biologie et écologie

### Alimentation

Les méthodes d'alimentation employées par la Mouette rieuse sont très variables suivant les sites et suivant la saison. Le régime alimentaire, essentiellement animal, est lui aussi très varié. En période de reproduction, les insectes et les lombrics sont les proies les plus fréquemment capturées. La technique de recherche de nourriture la plus fréquente consiste à prospecter les milieux cultivés, les prairies très rases, les zones d'eau peu profonde ou les vasières. Sur le sol, la Mouette rieuse capture les proies tout en marchant ou en effectuant un bond en battant des ailes.

### Reproduction

La Mouette rieuse niche en colonies, sur des îlots ou dans la végétation aquatique. Les

installations dans la colonie ont lieu entre mi-février et début avril.

La ponte, qui comporte en général de 2-3 œufs vert olive, brun fauve ou gris, plus ou moins tachés de brun-rouge, est déposée entre avril et juin. L'incubation, qui dure de 22-26 jours, est assurée par le couple.

Les poussins sont élevés par le mâle et la femelle. Ils quittent le nid vers l'âge de 10 jours et sont aptes au vol à 35 jours. L'indépendance des juvéniles apparaît peu de temps après.

### Migration

La plupart des individus sont migrateurs. Les départs ont lieu dès juin, les retours s'étalent de février à avril.

Les individus observés en hiver dans le bassin sont originaires de contrées nordiques.

Des oiseaux qui ne se reproduisent pas encore sont fréquemment observés durant tout l'été.

### Situation dans le bassin

La Mouette rieuse est un nicheur localisé dans le bassin avec des effectifs en hausse.

## Statut réglementaire

### Europe

#### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

#### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

#### Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

#### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

### France

#### Arrêté ministériel du 19/05/81

Sont interdits pour les spécimens vivants la mutilation, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat.

## Degré de sensibilité

### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

### Liste rouge régionale

Espèce localisée dans le Nord - Pas-de-Calais.



## Goéland cendré

**Nom scientifique :**

*Larus canus* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 41 cm.

**Envergure :** 110-130 cm.

**Poids :** 300-500 g.

**Maturité sexuelle :** 2-4 ans.

**Longévité maximale :** 24 ans.

**Période de reproduction :** mi-mai à juin.

**Taille du territoire :** colonial, mais peut nicher isolément, 20 m<sup>2</sup> (minimum pour les oiseaux coloniaux).

**Nombre de pontes :** 1.

**Nombre d'œufs par ponte :** 2-3.

**Longueur des œufs :** 58 mm.

**Incubation :** 22-28 jours.

**Séjour au nid :** semi-nidifuge.

**Émancipation :** peu de temps après l'envol à 35 jours.

**Régime alimentaire :** poissons, lombrics, insectes, petits mammifères, baies, mollusques.

### Habitat

Le Goéland cendré a occupé successivement plusieurs catégories d'habitats dans la région : étangs d'affaissements miniers, bassins de décantation, dunes du littoral puis carrières de craie.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Les poissons, surtout les poissons morts, les vers de terre, les insectes, les mollusques, les petits mammifères, rarement les jeunes oiseaux d'eau et quelques matières végétales (baies) constituent son régime.

#### Reproduction

Le Goéland cendré niche isolément ou en petites colonies.

Les mâles cantonnés en mars-avril défendent bruyamment leur territoire par des chants particulièrement sonores. Le premier cas de nidification dans la région a eu lieu à Condé-sur-l'Escaut (Scarpe-Escaut) en 1969, c'était le deuxième cas de nidification pour la France.

Le Goéland cendré peut nicher à terre dans les dunes et dans les carrières, parfois sur de vieilles souches émergeant de l'eau dans les zones d'affaissements miniers et même dans les arbres. Le premier nid de la région était situé au

sommet d'un saule têtard mort à plus de 2,5 m de hauteur. La cuvette du nid assez sommaire est garnie de végétaux.

La femelle y dépose le plus souvent 3 œufs de couleur vert olive tachetés de brun foncé. Ils sont couvés par les deux partenaires et éclosent après 22-28 jours.

Les jeunes sont semi-nidifuges dans la mesure où ils y séjournent 3-5 jours au nid. Leur émancipation survient environ 35-40 jours après la naissance.

#### Migration

On observe des Goélands cendrés pratiquement toute l'année en nombre variable. Ces variations sont le fait de déplacements de populations et notre région accueille les plus gros effectifs d'oiseaux nordiques en hiver.

#### Situation dans le bassin

Depuis son installation dans la région, le Goéland cendré s'est reproduit chaque année en petit nombre. Il s'agit d'un nicheur rare représenté par de petits noyaux de population fréquentant des habitats différents et qui semblent mener une vie autonome.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce pouvant être chassée seulement dans les États membres pour lesquels elle est mentionnée.

##### Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

##### Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

#### Degré de sensibilité

##### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

##### Liste rouge nationale

Espèce vulnérable.

##### Liste rouge régionale

Espèce rare dans le Nord - Pas-de-Calais, occasionnelle en Picardie.



## Guifette moustac

**Nom scientifique :**

*Chlidonias hybridus* (Pallas, 1811).

**Longueur :** 23 à 25 cm.

**Envergure :** 62 à 68 cm.

**Poids :** 89 à 96 g.

**Maturité sexuelle :** 2 ans ?

**Longévité maximale :** inconnue.

**Période de reproduction :** mai à juillet.

**Taille du territoire :** coloniale, 3 m<sup>2</sup> (dans la région).

**Nombre de pontes :** 1 à 2.

**Nombre d'œufs par ponte :** 2-3 (4).

**Longueur des œufs :** 40 mm.

**Incubation :** 20 jours.

**Séjour au nid :** 3 semaines.

**Emancipation :** peu de temps après l'envol à 23 jours.

**Régime alimentaire :** insectes et leurs larves, vers, petits poissons, jeunes grenouilles.

### Habitat

La Guifette moustac fréquente les étendues d'eau aussi bien à l'intérieur (étangs, plans d'eau urbains, bassins de décantation) que sur le littoral (baies, ports, marais arrière-littoraux).

En migration, elle est aussi notée en mer.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

D'un vol papillonnant, la Guifette moustac picore ses proies à la surface de l'eau. Il peut lui arriver aussi, au terme d'un piqué, de plonger à la manière d'un Martin-pêcheur.

#### Reproduction

Les premiers oiseaux apparaissent sur le site de reproduction régional fin avril.

À la mi-mai, commence la construction des nids, souvent proches les uns des autres. Au cours de nombreuses allées et venues, elle collecte avec le bec des tiges à la surface de l'eau avec lesquelles elle édifie des plates-formes flottantes de quelques décimètres carrés, posées sur la végétation et dépassant à peine de la surface.

La couvaison des 2-4 œufs bleu-vert, tachetés de noir ou de brun, dure 3 semaines.

Les premiers poussins naissent à la mi-juin et volettent début juillet. La colonie est désertée

rapidement et à la mi-juillet, il ne reste déjà presque plus d'oiseaux sur le site de nidification.

#### Migration

La Guifette moustac est un migrateur irrégulier et peu commun dans le bassin.

Elle apparaît en mai-juin et en août-septembre. Les zones humides littorales semblent plus visitées que l'intérieur.

L'hivernage a lieu en Afrique de l'Ouest et, depuis les années 1980, dans le sud de la France.

#### Situation dans le bassin

La Guifette moustac est une espèce nicheuse récente (2001) et localisée à un seul site dans le bassin.

La colonisation d'un bassin de décantation par quelques couples va-t-elle se poursuivre dans l'avenir et donner lieu à l'installation d'une colonie plus importante ? C'est la question que l'on peut se poser, étant donné le caractère instable de cette espèce, qui quitte parfois brusquement un site fréquenté pendant plusieurs années pour aller se fixer ailleurs.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat (Zones de Protection Spéciales)

##### Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

##### Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

##### Convention de Washington et CITES

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge régionale

Espèce en danger dans le Nord - Pas-de-Calais.



## Martin pêcheur

**Nom scientifique :**

*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 16-17 cm.

**Envergure :** 24-26 cm.

**Poids :** 35 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 15 ans.

**Période de reproduction :** avril à juillet.

**Taille du territoire :** 500 m de cours d'eau.

**Nombre de pontes :** 2-3.

**Nombre d'œufs par ponte :** (4) 6-7 (8).

**Longueur des œufs :** 23 mm.

**Incubation :** 19-21 jours.

**Séjour au nid :** 23-27 jours.

**Emancipation :** peu de temps après l'envol.

**Régime alimentaire :** petits poissons, insectes aquatiques, têtards.

### Habitat

Le Martin-pêcheur affectionne les petits et moyens cours d'eau bordés d'arbres et à berges meubles dans lesquelles il peut creuser une galerie pour la nidification.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

Presque exclusivement piscivore, le Martin-pêcheur se nourrit de petits poissons comme les vairons ou les goujons. Perché sur une branche basse d'aulne, il scrute, immobile, la surface de l'eau, plonge brusquement puis, remontant à la surface, il regagne son perchoir avec, dans le bec, une proie frétilante qu'il avale goulument.

#### Reproduction

Le Martin-pêcheur creuse dans une berge verticale et meuble une galerie d'environ 1 mètre au bout de laquelle se trouve une chambre d'incubation.

A partir d'avril, la femelle y dépose 6-7 œufs blancs à raison de 2 ou 3 pontes annuelles. L'incubation assurée par le couple dure une vingtaine de jours.

Nidicoles, les jeunes quittent le nid vers 23-27 jours.

A la suite d'hivers rigoureux (1978-79 à 1985-86), les populations ont connu des niveaux

très bas (diminution de l'ordre de 90%). Le Martin-pêcheur compense cette forte mortalité en devenant très prolifique ; il peut alors élever jusqu'à 4 nichées de 6-7 jeunes chacune en une saison.

#### Migration

En Europe Occidentale, l'espèce est sédentaire ou tout au plus nomade.

#### Situation dans le bassin

Le réseau hydrographique du bassin Artois-Picardie, dense en certains endroits, apparaît favorable pour l'espèce. Cependant, cet oiseau piscivore exige un minimum de proies accessibles. Donc, pollution et turbidité des eaux doivent rester modérées.

Le Martin-pêcheur ne peut installer sa galerie que sur des parois verticales et meubles. Il est donc capital de protéger les sites de nidification. En application de la Directive Oiseaux, ces sites devraient faire l'objet d'un inventaire préalable en vue d'une mise en protection ponctuelle avant tous travaux d'aménagement des cours d'eau.

### Statut réglementaire

#### Europe

##### Directive " Oiseaux "

Espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat (Zones de Protection Spéciales).

##### Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

##### Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

#### France

##### Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

#### Degré de sensibilité

##### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

##### Liste rouge nationale

Espèce à surveiller.

##### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Hirondelle de rivage

**Nom scientifique :**

*Riparia riparia* (Linnaeus, 1758).

**Longueur :** 12 cm.

**Envergure :** 27-29 cm.

**Poids :** 12-15 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 9 ans.

**Période de reproduction :** avril à août.

**Taille du territoire :** coloniale, domaine vital de 1-10 km<sup>2</sup> selon l'importance de la colonie.

**Nombre de pontes :** 2.

**Nombre d'œufs par ponte :** 4-6.

**Longueur des œufs :** 18 mm.

**Incubation :** 12-16 jours.

**Séjour au nid :** 16-23 jours.

**Emancipation :** 30 jours.

**Régime alimentaire :** petits invertébrés aériens, essentiellement des insectes.

### Habitat

Pour nicher, l'Hirondelle de rivage recherche une falaise naturelle ou artificielle où le substrat à la fois compact et tendre permet le creusement d'un terrier de 20 à 100 cm de longueur.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

L'Hirondelle de rivage se nourrit essentiellement de petits invertébrés aériens, surtout des insectes adultes, parfois des araignées. Il est rare qu'elle capture des invertébrés sur la végétation, sur les constructions ou au sol. Elle chasse aussi bien aux abords de la colonie qu'à grande distance (1 ou 2 km, voire plus).

#### Reproduction

Qu'ils soient en milieu naturel (bords de cours d'eau, falaises maritimes) ou en milieu artificiel (carrières, gravières, dépôts de matériaux tels que tas de sable, de cendre, de suies), les sites favorables à la nidification de l'Hirondelle de rivage évoluent vite et ne sont souvent utilisés que pendant quelques années. L'espèce est adaptée à cette précarité et exploite rapidement toute nouvelle opportunité. Selon la place disponible, les colonies comptent quelques terriers ou plusieurs centaines.

Les 4-6 œufs blancs sont couvés pendant une

quinzaine de jours et les jeunes restent au nid pendant un temps équivalent. Les secondes pontes sont fréquentes.

#### Migration

Les Hirondelles de rivage quittent l'Europe entre fin août et début septembre et reviennent d'Afrique orientale dès la fin mars ou au début avril.

#### Situation dans le bassin

L'Hirondelle de rivage niche essentiellement dans des milieux artificiels, le nombre d'oiseaux nichant sur les falaises maritimes et le long des rivières ou des canaux étant faible. Les plaines maritimes flamande et picarde, les plaines intérieures (Lys-Deûle, Scarpe-Escaut), les vallées avec des industries extractives ou génératrices de dépôts (Sambre, Somme) rassemblent les principales colonies. L'espèce est disséminée sur les plateaux de grande culture et liée à des installations industrielles (bassins de décantation, carrières).

Des problèmes dans les zones d'hivernage (sécheresses) provoquent de notables fluctuations d'effectifs.

### Statut réglementaire

#### Europe

Directive " Oiseaux "

Pas de statut particulier.

Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

#### France

Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce à surveiller.

#### Liste rouge régionale

Espèce localisée dans le Nord - Pas-de-Calais.



## Bergeronnette des ruisseaux

**Nom scientifique :**

*Motacilla cinerea* (Tunstall, 1771).

**Longueur :** 18-19 cm.

**Envergure :** 25-27 cm.

**Poids :** 14-25 g.

**Maturité sexuelle :** 1 an.

**Longévité maximale :** 9 ans.

**Période de reproduction :** avril à juin.

**Taille du territoire :** 500 m de cours d'eau -  
domaine vital : 31 ha.

**Nombre de pontes :** 2-3.

**Nombre d'œufs par ponte :** 4-6 .

**Longueur des œufs :** 19 mm.

**Incubation :** 11-14 jours.

**Séjour au nid :** 13-14 jours.

**Emancipation :** quelques jours après l'envol.

**Régime alimentaire :** diptères, coléoptères,  
petits odonates, éphéméroptères, petits crustacés et  
mollusques, parfois petits alevins.

### Habitat

En période de reproduction, la Bergeronnette des ruisseaux se cantonne le long de cours d'eau pas trop pollués. En période internuptiale elle peut s'installer près de petits plans d'eau.

### Biologie et écologie

#### Alimentation

La Bergeronnette des ruisseaux recherche les secteurs rapides des cours d'eau, les abords des chutes des moulins et des étangs. Elle collecte ses proies sur les berges juste au contact de l'eau, dans les herbes et parfois dans les arbres. Ce sont des insectes et leurs larves, surtout des diptères. Elle capture aussi de petits crustacés, de petits mollusques, et parfois des têtards ou des alevins.

#### Reproduction

Dès la fin du mois de février, la Bergeronnette des ruisseaux réoccupe son territoire de reproduction. Il s'étend sur plusieurs centaines de mètres, de part et d'autre de l'endroit où est caché le nid : une cavité dans une berge abrupte ou dans un vieux mur.

La ponte de 4-6 œufs blanchâtres, mouchetés de gris fauve, est déposée en avril. L'incubation dure 11-14 jours.

Les petits sont nourris au nid pendant une

douzaine de jours puis accompagnent leurs parents pendant une période similaire avant de quitter le territoire familial et de se disperser.

#### Migration

La migration postnuptiale s'amorce fin septembre, s'amplifie en octobre et se termine début novembre. La population européenne effectue alors un glissement de quelques centaines de kilomètres vers le Sud ou le Sud-Ouest.

#### Situation dans le bassin

La Bergeronnette des ruisseaux occupe l'ensemble du bassin avec des densités liées à la rapidité des cours d'eau. La fréquence des moulins signale l'intérêt du cours d'eau pour cette espèce. Dans les plaines du nord du bassin et dans les endroits les moins vallonnés des plateaux, elle est absente ou localisée.

Depuis une trentaine d'années, la Bergeronnette des ruisseaux augmente lentement ses effectifs mais les hivers froids les moins déciment et entraînent une contraction de l'aire de reproduction pour quelques années.

### Statut réglementaire

#### Europe

Directive " Oiseaux "

Pas de statut particulier.

Convention de Berne

Espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

#### France

Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

### Degré de sensibilité

#### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge nationale

Espèce non menacée.

#### Liste rouge régionale

Espèce non menacée.



## Cincle plongeur

### Nom scientifique :

*Cinclus cinclus* (Linnaeus 1758).

**Longueur** : 18 cm.

**Envergure** : 25,5-30 cm.

**Poids** : 60 g.

**Maturité sexuelle** : 1 an.

**Longévité maximale** : 8 ans.

**Période de reproduction** : mi-mars à fin juillet.

**Taille du territoire** : 1 à 2,5 km de cours d'eau.

**Nombre de pontes** : 2-3.

**Nombre d'œufs par ponte** : 4-8.

**Longueur des œufs** : 26 mm.

**Incubation** : (12) 16-18 jours.

**Séjour au nid** : 19-25 jours.

**Emancipation** : 1 semaine après l'envol.

**Régime alimentaire** : insectes aquatiques (éphémères, phryganes, etc.) et leurs larves, petits crustacés, vers.

## Habitat

Le Cincle plongeur occupe les cours d'eau rapides, peu profonds, à substrat caillouteux (souvent en situation forestière), où il se nourrit essentiellement de larves aquatiques.

## Biologie et écologie

### Alimentation

Les invertébrés aquatiques, particulièrement les larves d'insectes trichoptères, éphéméroptères et plécoptères, constituent l'essentiel de son alimentation. Il les capture en nageant en surface ou au fond de l'eau. Totalement immergé, le Cincle plongeur marche à contre-courant sur le fond auquel il s'agrippe grâce à ses pattes puissantes. La queue déployée lui sert de gouvernail tandis que les mouvements saccadés des ailes lui permettent de conserver son équilibre. En posture oblique dans l'eau, il picore les proies ou déplace les pierres pour capturer les larves d'insectes qui se trouvent dessous.

### Reproduction

Le Cincle plongeur entame sa nidification dès les mois de février-mars.

Le nid est installé dans un secteur riche en nourriture, en bordure immédiate du cours d'eau. Le plus souvent, le nid est fixé à un bloc rocheux,

derrière une cascade, dans le mur d'un moulin ou sous un pont.

Les 4-8 œufs d'un blanc mat sont pondus entre la mi-mars et la fin de juillet. L'incubation, assurée par la femelle, dure 12-18 jours. 2-3 pontes annuelles peuvent avoir lieu.

Nidicoles, les jeunes cincles quittent le nid entre 19-25 jours.

### Migration

A l'exception des populations scandinaves, partiellement migratrices, le Cincle plongeur est sédentaire en Europe.

## Situation dans le bassin

L'unique population de Cincle plongeur du bassin est localisée aux rivières forestières de l'est du département du Nord. L'avenir de cette population est intimement lié aux modes de gestion des cours d'eau, tant du point de vue de leur qualité que de leur aspect physique (rectification des berges, restauration des ouvrages, etc.).

## Statut réglementaire

### Europe

Directive " Oiseaux "

Pas de statut particulier.

Convention de Berne

Espèce strictement protégée.

Convention de Bonn

Pas de statut particulier.

### France

Arrêté ministériel du 19/05/81

Espèce protégée.

## Degré de sensibilité

### Liste rouge mondiale

Espèce non menacée.

### Liste rouge nationale

Espèce à surveiller.

### Liste rouge régionale

Espèce vulnérable.

# Niveaux de protection et sensibilité des Oiseaux d'eau

Espèces	Directive Oiseaux	Conventions internationales			Statut en France		Listes rouges			
		Berne	Bonn	Washington CITES-CEE	Protection	Chasse	Monde	France	Nord - Pas-de-Calais	Picardie
Grèbe castagneux	0	Ann. II	0	0	No.1	0	0	0	0	0
Grèbe à cou noir	0	Ann. II	0	0	No.1	0	0	Rare	Localisée	Rare
Grèbe huppé	0	Ann. III	0	0	No.1	0	0	0	0	0
Grand cormoran	Ann. I	Ann. III	0	0	No.1/No.2	0	0	0	Localisée	0
Cygne tuberculé	Ann. II/2	Ann. III	Ann. II	0	No.1	0	0	Rare	0	0
Tadorne de Belon	0	Ann. II	Ann. II	0	No.1	0	0	0	Localisée	0
Canard chipeau	Ann. II/1	Ann. III	Ann. II	0	0	Autorisée	0	Vulnérable	Rare	Rare
Sarcelle d'hiver	Ann. II/1 et III/2	Ann. III	Ann. II	W3	0	Autorisée	0	Rare	En danger	Rare
Canard colvert	Ann. II/1 et III/1	Ann. III	Ann. II	0	0	Autorisée	0	0	0	0
Canard souchet	Ann. II/1 et III/2	Ann. III	Ann. II	W3	0	Autorisée	0	Rare	0	0
Sarcelle d'été	Ann. II/1	Ann. III	Ann. II	W3, C1	0	Autorisée	0	En danger	En déclin	Vulnérable
Fuligule milouin	Ann. II/1 et III/2	Ann. III	Ann. II	0	0	Autorisée	0	En déclin	Localisée	Rare
Fuligule morillon	Ann. II/1 et III/2	Ann. III	Ann. II	0	0	Autorisée	0	0	Localisée	Rare
Gallinule poule-d'eau	Ann. II/2	Ann. III	0	0	0	Autorisée	0	0	0	0
Foulque macroule	Ann. II/1 et III/2	Ann. III	Ann. II	0	0	Autorisée	0	0	0	0
Echasse blanche	Ann. I	Ann. II	Ann. II	0	No.1	0	0	A surveiller	Vulnérable	Occasionnelle
Avocette élégante	Ann. I	Ann. II	Ann. II	0	No.1	0	0	Localisée	Localisée	Rare
Petit Gravelot	0	Ann. II	Ann. II	0	No.1	0	0	0	0	0
Mouette mélanocéphale	Ann. I	Ann. II	Ann. II	0	No.1	0	0	Rare	Rare	0
Mouette rieuse	Ann. II/1	Ann. III	0	0	No.2	0	0	0	Localisée	0
Goéland cendré	Ann. II/1	Ann. III	0	0	No.1	0	0	Vulnérable	Rare	Occasionnelle
Guifette moustac	Ann. I	Ann. II	0	0	No.1	0	0	0	En danger	0
Martin-pêcheur	Ann. I	Ann. II	0	0	No.1	0	0	0	0	0
Hirondelle de rivage	0	Ann. II	0	0	No.1	0	0	A surveiller	Localisée	0
Bergeronnette des ruisseaux	0	Ann. II	0	0	No.1	0	0	0	0	0
Cincla plongeur	0	Ann. II	0	0	No.1	0	0	A surveiller	Vulnérable	Vulnérable

# Textes réglementaires concernant les Oiseaux

## Textes de portée internationale

**Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE du 25/04/1979 dernière modification JOCE du 30/06/1996).**

Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zones de Protection Spéciales) (Ann. I).

Annexe II/1 : espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive (Ann. II/1).

Annexe II/2 : espèces pouvant être chassées seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées (Ann. II/2).

Annexe III/1 : espèces pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués et capturés ou autrement acquis (Ann. III/1).

Annexe III/2 : espèces pour lesquelles les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués et capturés ou autrement acquis (Ann. III/2).

**Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la faune sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996).**

Annexe II : espèces de faune strictement protégées. (Ann. II).

Annexe III : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée. (Ann. III).

**Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (JORF du 30/10/1990).**

Annexe I : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate (Ann. I).

Annexe II : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées (Ann. II).

**Convention de Washington du 03 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (JORF du 17/09/1978).**

Annexe W3 : espèces qu'une des parties contractantes déclare soumise à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation (W3).

**Règlement communautaire CITES (CEE) n° 3626/82 du Conseil du 03/12/1982 relatif à l'application dans la communauté de la CITES.**

Annexe C1 : espèces menacées d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles (C1).

## Textes de portée nationale

**Arrêté du 17/04/1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 19/05/1981)**

Article 1 : Sont interdits en tout temps et sur tout le territoire métropolitain pour les spécimens vivants, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat. (No.1).

Article 2 : Sont interdits pour les spécimens vivants la mutilation, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat. (No.2).

**Arrêté modifié du 26/06/1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (JORF du 20/09/1987 et du 15/02/1995).**

# Listes rouges mondiale et nationale

## Liste rouge mondiale

Aucune espèce inscrite parmi celles sélectionnées pour le bassin.

## Liste rouge nationale (catégories de menace)

### Espèce en danger (a, b ou c)

- a) Effectif français en fort déclin et inférieur ou égal à 1 500 couples nicheurs.
- b) Effectif français en déclin et inférieur ou égal à 250 couples nicheurs.
- c) Effectif français n'augmentant pas, inférieur ou égal à 50 couples nicheurs et très vulnérable du fait de sa très petite taille car sensible à :
  - la fragmentation de la population et la rupture des structures sociales ;
  - la perte de diversité génétique ;
  - les fluctuations aléatoires des niveaux d'abondance ;
  - les dérangements, les destructions et autres causes liées à l'activité humaine ;
  - la dégradation, la fragmentation ou la disparition des habitats.

### Espèce vulnérable (a,b,c,d ou e)

- a) Effectif français en fort déclin et compris entre 1 501 et 10 000 couples nicheurs ;
- b) Effectif français en déclin et compris entre 251 et 1 500 couples ;
- c) Effectif français stable ou en augmentation et compris entre 51 et 250 couples ;
- d) Effectif français inférieur ou égal à 50 couples et en augmentation, vulnérable du fait de sa petite taille (cf. facteurs précédemment décrits) ;
- e) Espèce nouvellement installée sur notre territoire depuis 1970 mais toujours vulnérable du fait de son très faible effectif (< 50 couples).

### Espèce rare

Effectif français stable ou en augmentation et compris entre 251 et 1 500 couples nicheurs ; menacé du fait de sa petite taille (cf. facteurs précédemment décrits).

### Espèce en déclin (a ou b)

- a) Effectif français en fort déclin et supérieur à 10 000 couples ;
- b) Effectif français en déclin et supérieur à 1 500 couples nicheurs.

### Espèce localisée

Effectif français supérieur à 1 500 couples et ne déclinant pas, dont plus de 90% sont localisés dans 10 sites au plus ou dans un habitat spécifique et à distribution restreinte de moins de 1 000 km<sup>2</sup>.

### Espèce à surveiller

Espèce dont le statut français n'est pas jugé défavorable mais qui est à surveiller car elle pourrait facilement le (re)devenir ou en raison de la prépondérance des effectifs français en Europe :

- statut européen ou international (populations biogéographiques, Union Européenne) défavorable ;
- effectifs ou tendances proches des seuils de vulnérabilité en France ;
- statut ayant évolué favorablement au niveau français ou international mais demeurant toutefois fragile ;
- espèce dont la situation à été réévaluée positivement mais demeurant incertaine en raison d'un manque d'information ;
- endémique européen dont une proportion très importante de l'effectif mondial est présent en France.

# Listes rouges régionales

## Liste rouge régionale (Nord - Pas-de-Calais)

### Espèce en danger (a, b et c)

- a) Effectif régional compris entre 1 et 24 couples et en fort déclin : diminution de plus de 50 % depuis 1970 ;
- b) Effectif régional compris entre 1 et 5 couples et en déclin sensible : diminution de 20 à 50 % depuis 1970 ;
- c) Effectif régional compris entre 1 et 2 couples et pas de déclin.

### Espèce vulnérable (a, b et c)

- a) Effectif régional supérieur à 25 couples et fort déclin : diminution de plus de 50 % depuis 1970 ;
- b) Effectif régional compris entre 6 et 24 couples et déclin sensible : diminution de 20 à 50 % depuis 1970 ;
- c) Effectif régional compris entre 3 et 5 couples et pas de déclin.

### Espèce en déclin

Effectif supérieur à 25 couples et en déclin sensible : diminution de 20 à 50 % depuis 1970.

### Espèce rare

Effectif compris entre 6 et 24 couples et pas de déclin.

### Espèce localisée

Effectif supérieur à 25 couples et ne déclinant pas, dont plus de 90% sont localisés dans 10 sites au plus.

## Liste rouge régionale (Oiseaux nicheurs menacés de Picardie)

### Espèce en danger

Espèces ayant déjà disparu d'une grande partie de leurs sites d'origine et dont les effectifs sont réduits à un seuil minimal critique. Ces oiseaux sont menacés de disparition si les causes responsables de leur situation actuelle continuent d'agir. Il s'agit d'espèces dont :

- la population régionale est en fort déclin (son effectif ayant chuté de 50% au cours des 20 à 30 dernières années) et est inférieure à 50 couples nicheurs ;
- la population régionale est en déclin (son effectif ayant chuté de 20 à 50 % au cours des 20 à 30 dernières années) et est inférieure à 15 couples nicheurs ;
- la population régionale est inférieure à 5 couples nicheurs et est très vulnérable, du fait de sa petite importance, aux facteurs suivants : fragmentation des populations, perte de diversité génétique, fluctuation aléatoire des niveaux de population, dérangement, destruction par l'homme.

### Espèce vulnérable

Espèces ayant des effectifs en forte régression du fait de facteurs extérieurs défavorables. Elles sont susceptibles d'être mises en danger si les facteurs responsables de la vulnérabilité continuent d'agir, il s'agit d'oiseaux dont :

- la population régionale est en fort déclin (son effectif ayant chuté de 50% au cours des 20 à 30 dernières années) et est comprise entre 50 et 500 couples nicheurs ;
- la population régionale est en déclin (son effectif ayant chuté de 20 à 50% au cours des 20 à 30 dernières années) et est inférieure à 50 couples nicheurs ;
- la population régionale est stable, ou en augmentation mais inférieure à 15 couples.
- la population est nouvellement installée sur le territoire régional (depuis 1970) mais elle est vulnérable du fait de sa petite taille (population inférieure à 5 couples).

### Espèce rare

Espèce qui n'est pas immédiatement menacée et qui ne peut être considérée comme vulnérable ou en danger, mais ses populations sont limitées du fait d'une répartition géographique réduite qui les expose à des risques (cf. facteurs précédemment décrits). L'effectif est stable ou en augmentation, mais inférieur à 50 couples nicheurs.

### Espèce occasionnelle

Espèce nichant irrégulièrement dans la région, généralement en petit nombre.

# Pour en savoir plus

- BAILLIE, J. & GROOMBRIDGE, B. 1996. - 1996 IUCN Red List of Threatened Animals. Gland : IUCN Washington, DC : CI, 448 p.
- Comité Interministériel de l'Évaluation des Politiques Publiques. Premier Ministre - Commissariat général du Plan, 1994. - Les zones humides : rapport d'évaluation. La Documentation Française, Paris, 391 p.
- COMMECY X. [coord.], 1995. - Atlas des Oiseaux nicheurs de Picardie (1983-1987). C.O.P., Picardie Nature, Amiens, 234 p.
- CRAMP S. & SIMMONS K.E.L., 1977. - Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford. Vol 1. Ostrich to Ducks. University Press, Oxford, 722 p.
- CRAMP S. & SIMMONS K.E.L., 1983. - Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford. Vol 3. Waders to Gulls. University Press, Oxford, 913 p.
- CRAMP S., 1985. - Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford. Vol 4. Terns to Woodpeckers. University Press, Oxford, 960 p.
- CRAMP S., 1988 - Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford. Vol 5. Tyrant flycatchers to Thrushes. University Press, Oxford, 1 063 p.
- DEJONGHE J-Fr., 1994. - Oiseaux passion. 227 espèces de nos régions : environnement, reproduction, alimentation et migration. Hachette, Paris, 271 p.
- DUBOIS P.-J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P., 2000. Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine. Nathan, Paris, 397 p.
- DUQUET M., 1993. - La Faune de France. Inventaire des Vertébrés et principaux Invertébrés. Eclectis, M.N.H.N, Paris, 464 p.
- FERGUSON-LEES J., WILLIS I. & SHARROCK J.T.R., 1983. - The Shell guide to the birds of Britain and Ireland. Michael Joseph, London, 336 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. & coll., 1997. - Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, Statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 275 p.
- GAVORY L. [coord.] , 1995. - Oiseaux nicheurs menacés en Picardie. Centrale Ornithologique Picarde, Ministère de l'Environnement et Conseil Régional de Picardie, 60 p.
- GEROUDET P., 1957. - Les Passereaux. III. Des Pouillots aux Moineaux. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 293 p.
- GEROUDET P., 1959. - Les Palmipèdes. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 284 p.
- GEROUDET P., 1961. - Les Passereaux. I. Du Coucou aux Corvidés. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 238 p.
- GEROUDET P., 1963. - Les Passereaux. II. Des Mésanges aux Fauvettes. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 308 p.
- GEROUDET P., 1967. - Les Echassiers. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 285 p.
- GODIN J. 2001. - La conservation de la biodiversité régionale : une responsabilité collective - La faune. In Conservatoire des Sites Naturels du Nord - Pas-de-Calais : Biodiversité du Nord - Pas-de-Calais, richesses et enjeux. Actes du comité partenarial du 21 novembre 2000, 22-30.
- HARRISON C., 1975. - A field guide to nests, eggs and nestlings of british and European birds. Collins, London, 432 p.
- HEATH M., BORGGREVE C. & PEET N., 2000. - European Bird Populations. Estimates and trends. Bird Life Conservation Series N°4103, BirdLife International and European Bird Census Council, Cambridge, UK, 160 p.
- HEINZEL H., FITTER R. & PARSLow J., 1972. - Oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 319 p.
- JONSSON L., 1994. - Les Oiseaux d'Europe d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Nathan, Paris, 539 p.
- KERAUTRET L., 1976. - Atlas régional des oiseaux nicheurs. Le Héron 9 (1) supplément 86 p.
- LIBOIS R., 2001. - Aperçu du régime alimentaire de Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) dans les eaux intérieures du Pas-de-Calais (France). Aves, 38 (2) : 49-59.
- MAURIN, H. [coord.], 1994. - Inventaire de la faune menacée en France, Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle, Fonds Mondial pour la Protection de la Nature, Paris, 175 p.
- PERRINS C. & CUISIN M., 1987. - Les Oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 320 p.
- PETERSON R., MOUNTFORD G., HOLLom P.A.D. & GEROUDET P., 1994. - Guide des Oiseaux de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Lausanne, 534 p.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. - Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France & Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.
- SUEUR F., 1993 - La Mouette rieuse. Eveil éditeur, St Yrieix, 72 p.
- TOMBAL J-Ch., 1996. - Les Oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais - Effectifs et distribution des espèces nicheuses : période 1985-1995. Le Héron 29 (1) : 336 p.
- TUCKER G. & HEATH M.F., 1994. - Birds in Europe : their conservation and status. Bird Life Conservation Series N°3, BirdLife International, Cambridge, UK, 600 p.
- YEATMAN L., 1976. - Atlas des oiseaux nicheurs de France. Société Ornithologique de France, Paris, 281 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994. - Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989. Société Ornithologique de France, Paris, 776 p.

# Glossaire

Lors de la réalisation du glossaire, il a été choisi de donner une définition simple et accessible à tout public pour chacun des termes scientifiques. Des informations complémentaires ont parfois été apportées pour préciser et illustrer ces définitions afin qu'elles ne puissent pas faire l'objet d'une interprétation tronquée ou erronée. Elles nécessitent éventuellement de se reporter à des ouvrages techniques.

**Annélides** : ensemble des vers tels que vers de terre, vers marins et sangsues.

Les vers appartenant à l'embranchement des Annélides sont caractérisés par un corps segmenté en anneaux ou métamères. Cet embranchement comprend la classe des Oligochètes (vers terrestres ou aquatiques ne portant que quelques soies à chaque métamère), la classe de Polychètes (vers marins portant des touffes de soies à chaque métamère) et la classe des Achètes (vers dont les métamères sont dépourvus de soies, comme les sangsues).

**Atropis maritime** : plante herbacée caractéristique des prés salés, probablement à l'origine du nom local de cette formation : "herbus".

L'Atropis maritime (*Puccinellia maritima*) appartient à la famille des Poacées et constitue l'essentiel de la végétation des zones basses des prés salés.

**Aulnaie** : boisement d'Aulne glutineux *Alnus glutinosa*.

**Avifaune** : ensemble des oiseaux d'un lieu.

**Barboter** : mode de récolte de la nourriture propre à certains ansériformes (oies, cygnes, canards).

Ce mode consiste à se maintenir verticalement dans l'eau la tête en bas, le cou tendu, le corps à moitié immergé et maintenu dans cette position par un battement des pattes. Cette stratégie est très économique d'un point de vue énergétique car elle permet aux oiseaux d'accéder à des ressources alimentaires immergées sans plonger.

**Biodiversité** : diversité biologique.

On reconnaît habituellement trois niveaux de biodiversité : la biodiversité génétique, la biodiversité spécifique et la biodiversité écosystémique. La conservation in situ passe par la prise en compte de ces trois niveaux.

La conservation de la biodiversité génétique passe par la conservation d'un effectif reproducteur minimal, de façon à limiter la consanguinité qui peut aboutir à l'affaiblissement des capacités d'une population et éventuellement à sa disparition. Il est nécessaire de conserver la possibilité d'échanges entre populations pour maintenir le brassage génétique en évitant de créer des coupures infranchissables pour les animaux (phénomène d'insularisation). A ce titre, la conservation et, au besoin, la restauration ou l'édification de structures qualifiées de corridors écologiques permettant le déplacement des espèces (voies d'eau et leurs berges, prairies de lit majeur, boisements linéaires, trames de boisements, réseaux de mares, etc.) sont essentielles. De même, la mise en place des passages à faune (grande et petite) permettant le franchissement des infrastructures linéaires : canaux, routes, voies de chemin de fer, a un rôle primordial.

La conservation de la biodiversité spécifique concerne toutes les espèces, y compris celles qui sont utilisées ou exploitées par l'homme. Dans le cas d'espèces soumises à prélèvements (gibier), il faut tendre vers une gestion rationnelle des populations et proscrire la collecte illimitée et irraisonnée, compromettant la survie des espèces. La gestion des populations passe aussi par une limitation des prélèvements dans le temps en évitant les périodes sensibles du cycle de vie, afin qu'ils ne mettent pas les populations en danger (chasse au gibier d'eau pendant des périodes critiques de migration pré-nuptiale et de reproduction ; la pêche à la Grenouille rousse et à la

Grenouille verte pendant les deux périodes les plus sensibles du cycle de vie : hivernage et reproduction). Enfin, il existe un autre risque, difficile à contrôler, celui de la confusion entre espèces susceptibles d'être prélevées et espèces protégées. Par exemple, il existe une forte probabilité de confusion entre la Grenouille rousse et la Grenouille des champs, protégée et rarissime dans la région, de même qu'entre la Grenouille verte comestible et la Grenouille de Lessona, espèce protégée.

La conservation de la biodiversité écosystémique nécessite la préservation des habitats dans leur complexité structurelle : il y a donc lieu d'éviter leur simplification. Dans les zones humides, le drainage et l'assèchement, l'élimination des mares prairiales, le comblement des fossés, la substitution de la maïsiculture et de la populiculture aux roselières et à l'agriculture herbagère, diminuent la biodiversité.

**Biotope** : lieu et conditions de vie d'une espèce ou d'une communauté.

**Botulisme** : maladie d'origine bactérienne, résultant de l'ingestion de nourriture ou de sédiments contaminés par un bacille botulique et conduisant à une mort massive d'oiseaux.

Le botulisme hydrique ou botulisme du type C est provoqué par un germe tellurique : *Clostridium botulinum*. Le mécanisme de déclenchement de la maladie est complexe. Pour se développer, la bactérie doit trouver des conditions favorables : température élevée de l'eau, charge en matière organique importante, présence de cadavres ou de plantes en décomposition, conduisant à l'anaérobiose. Puis, la bactérie doit rencontrer un bactériophage dont elle incorpore l'acide nucléique à son propre génome, opération nécessaire pour que la toxine responsable de la mortalité soit synthétisée. Une fois synthétisée, la toxine est présente dans les plantes, les invertébrés aquatiques et leurs larves, les cadavres. Les oiseaux s'infestent en s'alimentant et leurs déjections servent de substrat organique à la germination des spores du *Clostridium*, ce qui accélère l'enzootie. Le botulisme est donc synonyme de mortalité massive et brutale et le nombre d'oiseaux atteints par la maladie est rarement inférieur à 50% de l'effectif total. La toxine provoque une perte de tonicité musculaire, les oiseaux se paralysent peu à peu et meurent asphyxiés ou noyés.

**Canton** : espace délimité du domaine vital défendu contre les individus appartenant à la même espèce et éventuellement appartenant à d'autres espèces (voir territoire).

**Caricaie** : surface couverte de carex ou laïches (voir roselière).

**Cavernicole** : se dit d'un oiseau qui niche dans une cavité.

**Chironomides** : petits moustiques.

Les insectes appartenant à la famille des Chironomides (ordre des Diptères), sont caractérisés par la bosse thoracique qui surplombe souvent la tête, les antennes plumeuses (chez le mâle), les longues pattes antérieures et le fait qu'ils ne sont pas hématophages (ils ne piquent pas). Leurs larves rouges communément appelées "vers de vase" vivent dans les détritux au fond des eaux stagnantes.

**Coléoptères** : ensemble des coccinelles, hannetons, dytiques, carabes (souvent appelés scarabées), capricornes, etc.

Les insectes appartenant à l'ordre des Coléoptères sont caractérisés par deux paires d'ailes dont les antérieures, dures ou coriaces, se rejoignent au

milieu du dos suivant une ligne médiane bien droite. Les ailes postérieures sont membraneuses et généralement repliées sous les antérieures. Les pièces buccales sont le plus souvent de type broyeur.

**Cynégétique** : qui se rapporte à la chasse.

**Cyprinidés** : poissons des milieux lents et stagnants, communément appelés "poissons blancs".

Carpe, carassin, tanche, goujon, rotengle, chevaine, vairon, gardon, bouvière, ablette, brème, brème bordelière, etc. appartiennent à cette famille dont les représentants ne possèdent qu'une seule nageoire dorsale et une seule nageoire anale et n'ont pas de nageoire adipeuse. Leur bouche est dépourvue de dents, mais les os pharyngiens inférieurs possèdent de fortes dents qui écrasent la nourriture contre une plaque cornée située au fond de la gorge (la meule des cyprinidés).

**Diptères** : ensemble des mouches et moustiques.

Les insectes appartenant à l'ordre des Diptères sont caractérisés par leurs ailes postérieures réduites à des balanciers ou haltères et leurs pièces buccales de type suceur, fréquemment capables de piquer.

**Domaine vital** : espace géographique à l'intérieur duquel évolue un individu.

Dans cet espace, un individu doit pouvoir réaliser les étapes de tout (espèces sédentaires) ou partie (espèces migratrices) de son cycle biologique, en particulier alimentation et reproduction.

**Ephéméroptères** : ensemble des éphémères.

Les insectes appartenant à l'ordre des Ephéméroptères sont caractérisés par deux ou trois appendices caudaux, une ou deux paires d'ailes (les postérieures, quand elles existent, sont plus petites que les antérieures) et des antennes courtes. Ces insectes vivent à proximité de l'eau et ressemblent à de petites libellules. Les adultes vivent de quelques heures à quelques jours et les larves aquatiques ne réalisent leur mue imaginaire qu'après deux ou trois ans.

**Erratisme** : mouvement de dispersion non orienté autour des lieux de nidification.

**Étang d'affaissements miniers** : plan d'eau d'origine anthropique situé en zone minière.

Ces étangs résultent de l'affaissement de la nappe phréatique superficielle suite au tassement des cavités souterraines résultant de l'exploitation houillère.

**Friche industrielle** : espace laissé à l'abandon après la fin d'une exploitation industrielle.

**Gagnage** : lieu d'alimentation.

**Halieutique** : qui se rapporte à la pêche.

**Hélophyte** : plante herbacée des milieux humides.

Les hélophytes sont une forme biologique de plantes herbacées pérennes enracinées dans la vase. Leur souche submergée porte les bourgeons d'hiver à partir desquels se développe un appareil aérien à la bonne saison.

**Hivernage** : période pendant laquelle une espèce occupe ses quartiers d'hiver.

**Hivernant** : individu d'une espèce ou d'une population séjournant en hiver en un lieu donné.

**Kleptoparasitisme** : parasitisme consistant à dérober la nourriture récoltée par un individu appartenant souvent à une autre espèce.

**Lagune** : étang situé entre la terre ferme et le cordon littoral, parfois en communication directe avec la mer.

**Laridés** : ensemble des mouettes et goélands.

La famille des Laridés rassemble des oiseaux palmipèdes dont la plupart vivent sur les côtes, mais une partie près des eaux douces au moins en période de reproduction. Toutes les espèces européennes ont le dessous blanc : elle sont

ainsi plus difficilement visibles pour les poissons, ce qui facilite leur capture.

**Lombric** : annélide communément appelé "ver de terre".

**Mandibule supérieure** : partie supérieure cornée du bec des oiseaux.

**Marais arrière-littoraux** : marais d'eau douce situés en arrière du cordon littoral et à proximité de la côte.

**Mégaphorbiaie** : friche humide à hautes "herbes".

La mégaphorbiaie est une formation végétale herbacée haute et assez stable, principalement constituée de plantes à larges feuilles (dicotylédones) associées à des Poacées (monocotylédones) pérennes.

**Micro-mammifère** : mammifère de petite taille (campagnols, musaraignes, etc.)

**Migration postnuptiale** : déplacement des oiseaux adultes et jeunes, après la période de reproduction, vers les lieux d'hivernage.

**Migration pré-nuptiale** : déplacement des oiseaux vers leurs lieux de reproduction.

**Monogame** : se dit d'une espèce dont les partenaires d'un couple sont unis pendant au moins une saison de reproduction.

**Nidicole** : une espèce est dite nidicole quand les oisillons restent au nid jusqu'à ce qu'ils soient capables de voler (ou presque).

**Nidifuge** : une espèce est dite nidifuge quand les oisillons quittent le nid immédiatement après l'éclosion.

**Nomade** : individu appartenant à une espèce ou à une population qui se déplace au gré des opportunités alimentaires.

**Odonates** : ensemble des libellules et des demoiselles.

Les insectes appartenant à l'ordre des Odonates sont des insectes chasseurs vivant souvent à proximité de l'eau, caractérisés par un corps allongé et gracile, deux paires d'ailes à nervation très complexe, des yeux composés très grands, des antennes courtes et peu apparentes. Leurs larves sont aquatiques.

**Omnivore** : qui se nourrit indifféremment de matière animale et végétale.

**Paléarctique Occidental** : aire géographique correspondant à l'Europe et au pourtour méditerranéen.

Cette zone est approximativement limitée par le 40<sup>ème</sup> degré de longitude est et le 30<sup>ème</sup> parallèle sud.

**Panne dunaire** : dépression humide des dunes.

Les pannes dunaires résultent de l'effet des vents dominants qui exportent le sable sec. Quand le sable humide est atteint, il est trop "lourd" pour être exporté. Les pannes sont inondées ou sèches en fonction des variations du niveau de la nappe phréatique superficielle, liées aux précipitations et à l'amplitude de la marée susceptible de faire remonter la nappe phréatique superficielle d'eau douce plus légère, surmontant le "coin" salé d'eau de mer plus lourde.

**Parades** : ensemble de comportements précédant l'accouplement.

Il s'agit de postures et mouvements ritualisés exprimant le conflit triangulaire entre agressivité, fuite et sexualité. Elles sont souvent associées à des émissions sonores avec lesquelles elles jouent un rôle dans la défense du territoire et la formation des couples).

**Période internuptiale** : temps séparant deux périodes de reproduction.

**Période de reproduction** : dans le texte, "période de reproduction" est entendu au sens de période au cours de laquelle l'oiseau construit son nid, couve ses oeufs et élève ses jeunes jusqu'à l'envol.

Chez certaines espèces comme les canards et les oies, la période de

reproduction "totale" est beaucoup plus longue et comprend les parades nuptiales (elles ont lieu dès le mois d'octobre chez le Canard colvert), la formation du couple (elle a lieu sur les territoires d'hivernage en Afrique avant la migration pré-nuptiale chez la Sarcelle d'été) et la période de dépendance des jeunes (les troupes d'oies qui traversent la France en automne ou qui y hivernent sont constituées de groupes familiaux dont la cohésion persiste jusqu'à la migration pré-nuptiale).

**Phytophage** : qui se nourrit de végétaux ou de parties de végétaux (racines, tiges, feuilles, graines, etc.)

**Piscivore** : qui se nourrit de poisson.

**Planctonophage** : qui se nourrit de plancton.

**Plécoptères** : ensemble des perles.

Les insectes appartenant à l'ordre des Plécoptères sont caractérisés par leurs deux paires d'ailes membraneuses dont les postérieures sont les plus grandes, repliées à plat sur le corps mou et aplati de l'insecte, quand il est au repos. Les antennes sont longues et fines et l'abdomen est souvent terminé par une paire de cerques. Les pièces buccales sont du type broyeur. Les adultes de couleur brune, verte ou jaune assez terne, vivent près de l'eau. Les larves fréquentent les cours d'eau à fond caillouteux ; elles supportent très mal la pollution et sont absentes des eaux stagnantes.

**Polychètes** : vers marins.

La classe de Polychètes (embranchement des Annélides) est caractérisée par des touffes de soies portées par chaque métamère.

**Population férale** : population d'une espèce retournée à l'état sauvage après avoir été domestiquée ou élevée.

**Ripicole** : se dit d'un organisme qui vit sur les berges des cours d'eau ou des plans d'eau.

**Salicorne** : plante vivant sur les vases salées et appartenant

à la famille des Chenopodiacées.

**Saulaie** : boisement de saules.

**Semi-nidifuge** : une espèce est dite semi-nidifuge quand les oisillons restent au nid quelques jours après l'éclosion, mais le quittent bien avant de savoir voler.

**Territoire** : espace délimité du domaine vital défendu contre les individus appartenant à la même espèce et éventuellement appartenant à d'autres espèces (cf. canton).

**Trichoptères** : ensemble des phryganes.

Les insectes appartenant à l'ordre des Trichoptères sont caractérisés par des paires d'ailes couvertes de minuscules poils serrés. Ces ailes ont peu de nervures et sont disposées en toit au-dessus de l'abdomen au repos. Leurs antennes sont très minces, souvent aussi longues et parfois plus longues que les ailes. Les adultes, morphologiquement fort semblables à des papillons nocturnes, vivent à proximité de l'eau. Les larves aquatiques appelées communément "portebois" vivent dans un fourreau.

**Vasière** : étendue de vase.

Une vasière résulte de l'effet du battement de la nappe superficielle, elle est souvent pauvre en végétation et éventuellement recouverte d'une faible épaisseur d'eau.

**Végétation immergée** : ensemble des plantes aquatiques se développant sous l'eau.

**Végétation palustre** : végétation des marais.

**Zone intertidale** : zone de balancement des marées, recouverte à marée haute et découverte à marée basse.

**Zooplancton** : fraction animale du plancton.



# Adresses utiles



Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais  
Maison de la Nature et de l'Environnement - 23, rue Gosselet - F-59000 LILLE  
Tél : 03.20.53.26.50 - Fax : 03.20.53.26.50 - E-mail : gon.5962@free.fr



Groupe Ornithologique Picard  
9, rue du Champ Neuf, Le Bout des Crocs - F-80120 SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT  
E-mail : sueur@baie-de-somme.org



Picardie Nature  
Maison des Sciences de la Nature - 14, place Vogel, BP 835, F-80008 AMIENS Cedex 1  
Fax : 03.22.92.08.72 - E-mail : Contact@picardie-nature.org  
Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/picardie.nature/>



Conservatoire des Sites Naturels du Nord - Pas-de-Calais  
4, allée Saint-Eloi, F-59118 WAMBRECHIES  
Tél : 03.28.04.53.45 - Fax : 03.20.78.79.20 - E-mail : conservatoiresitesnpc@nordnet.fr



Conservatoire des Sites Naturels de Picardie  
Village Oasis, F-80044 AMIENS  
Tél : 03.22.89.63.96 - Fax : 03.22.45.35.55 - E-mail : csn.picardie@wanadoo.fr



Société d'Etudes Ornithologiques de France - Publication : ALAUDA  
Muséum National d'Histoire Naturelle - Laboratoire d'Ecologie Générale  
4, avenue du Petit Château - F-91800 BRUNOY  
Tél : 01.47.30.24.48 - Fax : 01.60.46.57.19  
ALAUDA : <http://perso.wanadoo.fr/michelhp/livres/alauda.html>

## COORDINATION :

José GODIN - Docteur ès Sciences - Maître de Conférences à l'Université des Sciences et Technologies de Lille - Vice-Président du G.O.N

## AVEC LA PARTICIPATION DE :

### Rédaction des monographies

Christian BOUTROUILLE - Administrateur du G.O.N. (p. 4, 5, 21, 24).

José GODIN (p. 6, 20, 23).

Daniel HAUBREUX - Maître ès Sciences - Administrateur du G.O.N. (p. 3, 14, 19, 25, 28).

Lucien KERAUTRET - Certifié en Ecologie, Licencié ès Sciences Naturelles - Président du G.O.N. (p. 7, 18).

Christophe LUCZAK - Docteur ès Sciences - Maître de Conférences à l'I.U.F.M. et à la Station Marine de Wimereux - Administrateur du G.O.N. (p. 8, 13, 15, 22).

Olivier PRATTE - Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées en Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables : Génie Ecologique - Assistant Technique au G.O.N. (p. 9, 11, 12, 16, 17).

Jean-Charles TOMBAL - Administrateur du G.O.N. (p. 10, 26, 27).

### Rédaction des autres textes

José GODIN

### Relecture et apport d'informations complémentaires

Yves DESPEYROUX, Jacqueline GODIN, José GODIN, Sandrine HELARY, Lucien KERAUTRET, Christophe LESNIAK, Pierre-René LEGRAND, Olivier PRATTE, Jean PRYGIEL, Martine RYMEK, Jean-Charles TOMBAL, Cédric VANAPPELGHEM.

### Elaboration de la maquette

Francis GODIN, José GODIN, Sandrine HELARY, Cédric VANAPPELGHEM.

## CREDIT PHOTOGRAPHIQUE :

Guido BURGGRAEVE (p. 21)

Nicolas CAILLERET (p. 20).

Gilbert DECROIX (p. 26).

Philippe CANNESSON (p. 7, 13).

José GODIN (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> de couverture et p. 2, 3, 5, 6, 9, 10, 11, 15, 18, 22, 23, 36).

Jean MALECHA (p. 25).

Gregory SMELLINCK (p. 8, 12, 14, 17, 19, 28)

Thierry TANCREZ (p. 16)

Jean-Charles TOMBAL (p. 27)

Roger TONNEL (p. 4, 24).



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP. 818 - F-59508 DOUAI cedex

Tel : 03.27.99.90.00 - Fax : 03.27.99.90.15

<http://www.eau-artois-picardie.fr>